THERMOROSSI

PELLET, WOOD & SUN TECHNOLOGIES

MANUEL D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

COUNTRY
COUNTRY F
CLASSIC
CLASSIC F

A LIRE IMPERATIVEMENT

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA SECURITE ET LE BON FONCTIONNEMENT

Sommaire

1 INTRODUCTION
- 1.1 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES
- 1.2 SYMBOLIQUE
- 1.3 RÉGLEMENTATIONS ET RECOMMANDATIONS
- 1.4 TRANSPORT ET STOCKAGE

2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

3 INSTALLATION
- 3.1 DIMENSIONNEMENT DU CONDUIT DE FUMEES
- 3.2 POSITION DU TERMINAL
- 3.3 AIR COMBURANT DISPONIBLE
- 3.4 DISTANCE DE SECURITE
- 3.5 SCHEMA HYDRAULIQUE

4 DESCRIPTION GÉNÉRALE
- 4.1 FONCTIONNEMENT
- 4.2 BOIS
- 4.3 COMPOSANTS PRINCIPAUX
- 4.4 VITRIFICATION

5 MONTAGE
- 5.1 ECHANGEUR DE SECURITE
- 5.2 SCHEMAS ELECTRIQUES
- 5.3 MONTAGES DES REVETEMENTS
- 5.4 MONTAGE DE LA MAIN COURANTE FRONTALE
- 5.5 MONTAGE DE LA MAIN COURANTE LATERALE (OPTIONNEL)

6 UTILISATION
- 6.1 MISE EN ROUTE
- 6.2 ALLUMAGE DE L'APPAREIL
- 6.3 FONCTIONNEMENT
- 6.4 POSITIONNEMENT DE LA GRILLE
- 6.5 UTILISATION DU FOUR

7 ENTRETIEN ET NETTOYAGE

8 ANOMALIES DE FONCTIONNEMENT

9 GARANTIE

DICHIARAZIONE DI CONFORMITA'
DECLARATION OF CONFORMITY

La **THERMOROSSI S.P.A., VIA GRUMOLO N° 4 36011 ARSIERO (VI)**, sotto la sua esclusiva responsabilità DICHIARA che l'apparecchiatura descritta in appresso:
DECLARES that the product:

Descrizione *Description*	**Cucina a legna** *Wood Cooker*
Marchio *Trademark*	**THERMOROSSI S.P.A.**
Modelli *Models*	**BOSKY COUNTRY** **BOSKY COUNTRY – F** **BOSKY 25** **BOSKY F25** **BOSKY 30** **BOSKY F30**

è conforme alle disposizioni legislative che traspongono le seguenti Direttive:
- **2004/108/CE (Direttiva EMC)**
- **2006/95/CE (Direttiva Bassa Tensione)**
- **2011/65/EU (Direttiva RoHS 2)**

is in accordance with the following Directives:
- ***2004/108/EC Directive (EMC Directive)***
- ***2006/95/EC Directive (Low Voltage Directive)***
- ***2011/65/EU Directive (RoHS 2)***

e che sono state applicate tutte le norme e/o specifiche tecniche di seguito indicate
and that all the following standards have been applied

EN 55014-1 EN 55014-2 EN 61000-3-2 EN 61000-3-3	EN 60335-1 EN 60335-2-102 EN 62233	EN 50581

Ultime due cifre dell'anno in cui è affissa la marcatura CE 11
Last two figures of the year of the CE marking

Luogo **Arsiero**
Place

Data **01/07/2013**
Date

Firma
Sign

DICHIARAZIONE DI PRESTAZIONE

DECLARATION OF PERFORMANCE

Dichiarazione di prestazione in accordo con il Regolamento (UE) 305/2011

Declaration of performance according to Regulation (EU) 305/2011

N° 20C

Codice di identificazione unico del prodotto-tipo:
Unique identification code of the product type:

1 **BOSKY 30**, apparecchio per il riscaldamento domestico, con acqua, alimentato a ceppi di legna
***BOSKY 30**, residential space heating appliance with water fired by wood logs*
EN 12815:2001 A1:2004

Numero di tipo, lotto , serie o qualsiasi altro elemento che consenta l'identificazione del prodotto da costruzione ai sensi dell'articolo 11, paragrafo 4:

2 *Type, batch or serial number or any other element allowing identification of the construction product as required under Article 11(4):*
BOSKY 30

Uso o usi previsti del prodotto da costruzione, conformemente alla relativa specifica tecnica armonizzata, come previsto dal fabbricante:

3 *Intended use or uses of the construction product, in accordance with the applicable harmonised technical specification, as foreseen by the manufacturer:*
Apparecchio per il riscaldamento domestico, con acqua, alimentato a ceppi di legna
Residential space heating appliance with water fired by wood logs

Nome, denominazione commerciale registrata o marchio registrato e indirizzo del fabbricante ai sensi dell'articolo 11, paragrafo 5:

4 *Name, registered trade name or registered trade mark and contact address of the manufacturer as required pursuant Article 11(5):*
THERMOROSSI S.P.A. Via Grumolo, n° 4 36011 Arsiero (VI)

Sistema o sistemi di valutazione e verifica della costanza della prestazione del prodotto da costruzione di cui all'allegato V:

5 *System or systems of assessment and verification of constancy of performance of the construction product as set out in Annex V:*
Sistema 3 e 4 / *System 3and 4*

Nel caso di una dichiarazione di prestazione relativa ad un prodotto da costruzione che rientra nell'ambito di applicazione di una norma armonizzata:
In case of the declaration of performance concerning a construction product covered by a harmonised standard:

6 L' organismo notificato **KIWA ITALIA S.P.A. N° 0694** ha determinato il prodotto-tipo in base a prove di tipo secondo il sistema 3 ed ha rilasciato il rapporto di prova **400238**
The notified laboratory **KIWA ITALIA S.P.A. N° 0694** *performed the determination of the product type on the basis of type testing under system 3 and issued test report* **400238**

DICHIARAZIONE DI PRESTAZIONE
DECLARATION OF PERFORMANCE

Prestazione dichiarata / *Declared performance*

Specifica tecnica armonizzata: ***Harmonized technical specification:***	*EN 12815:2001 A1:2004*
Caratteristiche Essenziali ***Essential characteristics***	**Prestazione / *Performance***
Sicurezza antincendio / Fire safety	
Reazione al fuoco / *Reaction to fire*	A1
Distanza da materiali combustibili *Distance to combustible materials*	Minime distanze / *Minimum distances* (mm): posteriore / *rear* = 200 lati / *sides* = 200 frontale / *front* = 800 soffitto / *ceiling* = - pavimento / *floor* = -
Rischio di fuoriuscita di braci incandescenti *Risk of burning fuel falling out*	Passa / *Pass*
Emissione di prodotti della combustione ***Emission of combustion products***	CO 4630 ppm Alla potenza termica nominale / *Nominal heat output*
Temperatura superficiale / *Surface temperature*	Passa / *Pass*
Sicurezza elettrica / *Electrical safety*	-
Pulizia / *Cleanability*	Passa / *Pass*
Pressione massima di esercizio ***Maximum operating pressure***	3 bar
Temperatura fumi a potenza termica nominale ***Flue gas temperature at nominal heat output***	T360 °C
Resistenza meccanica (per sopportare un camino/una canna fumaria) ***Mechanical resistance(to carry a chimney/flue)***	NPD {Nessuna Prestazione Determinata}
Potenza termica nominale / *Nominal heat output*	21,40 kW
Potenza termica resa in ambiente / *Room heating output*	2,30 kW
Potenza termica ceduta all'acqua / *Water heating output*	19,10 kW
Rendimento ***Efficiency***	70,10 % Alla potenza termica nominale / *Nominal heat output*

7

8 La prestazione del prodotto di cui ai punti 1 e 2 è conforme alla prestazione dichiarata di cui al punto 7. Si rilascia la presente dichiarazione di prestazione sotto la responsabilità esclusiva del fabbricante di cui al punto 4
The performance of the product identified in points 1 and 2 is in conformity with the declared performance in point 7. This declaration of performance is issued under the sole responsibility of the manufacturer identified in point 4

Firmato a nome e per conto del fabbricante da
Signed for and on behalf of the manufacturer

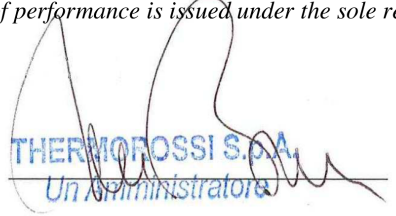

(nome e funzione)
(*name and title*)

Luogo/Place
Arsiero

Data/Date
27/06/2013

DICHIARAZIONE DI PRESTAZIONE

DECLARATION OF PERFORMANCE

Dichiarazione di prestazione in accordo con il Regolamento (UE) 305/2011

Declaration of performance according to Regulation (EU) 305/2011

N° 20D

1 Codice di identificazione unico del prodotto-tipo:
Unique identification code of the product type:
BOSKY F30, apparecchio per il riscaldamento domestico, con acqua, alimentato a ceppi di legna
***BOSKY F30**, residential space heating appliance with water fired by wood logs*
EN 12815:2001 A1:2004

2 Numero di tipo, lotto , serie o qualsiasi altro elemento che consenta l'identificazione del prodotto da costruzione ai sensi dell'articolo 11, paragrafo 4:
Type, batch or serial number or any other element allowing identification of the construction product as required under Article 11(4):
BOSKY F30

3 Uso o usi previsti del prodotto da costruzione, conformemente alla relativa specifica tecnica armonizzata, come previsto dal fabbricante:
Intended use or uses of the construction product, in accordance with the applicable harmonised technical specification, as foreseen by the manufacturer:
Apparecchio per il riscaldamento domestico, con acqua, alimentato a ceppi di legna
Residential space heating appliance with water fired by wood logs

4 Nome, denominazione commerciale registrata o marchio registrato e indirizzo del fabbricante ai sensi dell'articolo 11, paragrafo 5:
Name, registered trade name or registered trade mark and contact address of the manufacturer as required pursuant Article 11(5):
THERMOROSSI S.P.A. Via Grumolo, n° 4 36011 Arsiero (VI)

5 Sistema o sistemi di valutazione e verifica della costanza della prestazione del prodotto da costruzione di cui all'allegato V:
System or systems of assessment and verification of constancy of performance of the construction product as set out in Annex V:
Sistema 3 e 4 / *System 3and 4*

6 Nel caso di una dichiarazione di prestazione relativa ad un prodotto da costruzione che rientra nell'ambito di applicazione di una norma armonizzata:
In case of the declaration of performance concerning a construction product covered by a harmonised standard:
L' organismo notificato **KIWA ITALIA S.P.A. N° 0694** ha determinato il prodotto-tipo in base a prove di tipo secondo il sistema 3 ed ha rilasciato il rapporto di prova **400238**
The notified laboratory **KIWA ITALIA S.P.A. N° 0694** *performed the determination of the product type on the basis of type testing under system 3 and issued test report* **400238**

DICHIARAZIONE DI PRESTAZIONE
DECLARATION OF PERFORMANCE

Prestazione dichiarata / *Declared performance*

Specifica tecnica armonizzata: ***Harmonized technical specification:***	*EN 12815:2001 A1:2004*
Caratteristiche Essenziali ***Essential characteristics***	**Prestazione / *Performance***
Sicurezza antincendio / Fire safety	
Reazione al fuoco / *Reaction to fire*	A1
Distanza da materiali combustibili *Distance to combustible materials*	Minime distanze / *Minimum distances* (mm): posteriore / *rear* = 200 lati / *sides* = 200 frontale / *front* = 800 soffitto / *ceiling* = - pavimento / *floor* = -
Rischio di fuoriuscita di braci incandescenti *Risk of burning fuel falling out*	Passa / *Pass*
Emissione di prodotti della combustione ***Emission of combustion products***	CO 4630 ppm Alla potenza termica nominale / *Nominal heat output*
Temperatura superficiale / *Surface temperature*	Passa / *Pass*
Sicurezza elettrica / *Electrical safety*	-
Pulizia / *Cleanability*	Passa / *Pass*
Pressione massima di esercizio ***Maximum operating pressure***	3 bar
Temperatura fumi a potenza termica nominale ***Flue gas temperature at nominal heat output***	T 360 °C
Resistenza meccanica (per sopportare un camino/una canna fumaria) ***Mechanical resistance(to carry a chimney/flue)***	NPD {Nessuna Prestazione Determinata}
Potenza termica nominale / *Nominal heat output* Potenza termica resa in ambiente / *Room heating output* Potenza termica ceduta all'acqua / *Water heating output*	21,40 kW 2,30 kW 19,10 kW
Rendimento ***Efficiency***	70,10 % Alla potenza termica nominale / *Nominal heat output*

7

8 La prestazione del prodotto di cui ai punti 1 e 2 è conforme alla prestazione dichiarata di cui al punto 7. Si rilascia la presente dichiarazione di prestazione sotto la responsabilità esclusiva del fabbricante di cui al punto 4

The performance of the product identified in points 1 and 2 is in conformity with the declared performance in point 7. This declaration of performance is issued under the sole responsibility of the manufacturer identified in point 4

Firmato a nome e per conto del fabbricante da
Signed for and on behalf of the manufacturer

THERMOROSSI S.p.A.
Un Amministratore

(nome e funzione)
(*name and title*)

Luogo/Place
Arsiero

Data/Date
27/06/2013

DICHIARAZIONE DI PRESTAZIONE

DECLARATION OF PERFORMANCE

Dichiarazione di prestazione in accordo con il Regolamento (UE) 305/2011

Declaration of performance according to Regulation (EU) 305/2011

N° 27

1 Codice di identificazione unico del prodotto-tipo:
Unique identification code of the product type:
BOSKY COUNTRY, apparecchio per il riscaldamento domestico, con acqua, alimentato a ceppi di legna
***BOSKY COUNTRY**, residential space heating appliance with water fired by wood logs*
EN 12815:2001 A1:2004

2 Numero di tipo, lotto , serie o qualsiasi altro elemento che consenta l'identificazione del prodotto da costruzione ai sensi dell'articolo 11, paragrafo 4:
Type, batch or serial number or any other element allowing identification of the construction product as required under Article 11(4):
BOSKY COUNTRY

3 Uso o usi previsti del prodotto da costruzione, conformemente alla relativa specifica tecnica armonizzata, come previsto dal fabbricante:
Intended use or uses of the construction product, in accordance with the applicable harmonised technical specification, as foreseen by the manufacturer:
Apparecchio per il riscaldamento domestico, con acqua, alimentato a ceppi di legna
Residential space heating appliance with water fired by wood logs

4 Nome, denominazione commerciale registrata o marchio registrato e indirizzo del fabbricante ai sensi dell'articolo 11, paragrafo 5:
Name, registered trade name or registered trade mark and contact address of the manufacturer as required pursuant Article 11(5):
THERMOROSSI S.P.A. Via Grumolo, n° 4 36011 Arsiero (VI)

5 Sistema o sistemi di valutazione e verifica della costanza della prestazione del prodotto da costruzione di cui all'allegato V:
System or systems of assessment and verification of constancy of performance of the construction product as set out in Annex V:
Sistema 3 e 4 / *System 3and 4*

6 Nel caso di una dichiarazione di prestazione relativa ad un prodotto da costruzione che rientra nell'ambito di applicazione di una norma armonizzata:
In case of the declaration of performance concerning a construction product covered by a harmonised standard:
L' organismo notificato **KIWA ITALIA S.P.A. N° 0694** ha determinato il prodotto-tipo in base a prove di tipo secondo il sistema 3 ed ha rilasciato il rapporto di prova **400238**
The notified laboratory **KIWA ITALIA S.P.A. N° 0694** *performed the determination of the product type on the basis of type testing under system 3 and issued test report* **400238**

DICHIARAZIONE DI PRESTAZIONE
DECLARATION OF PERFORMANCE

Prestazione dichiarata / *Declared performance*

Specifica tecnica armonizzata: ***Harmonized technical specification:***	*EN 12815:2001 A1:2004*
Caratteristiche Essenziali ***Essential characteristics***	**Prestazione / *Performance***
Sicurezza antincendio / Fire safety	
Reazione al fuoco / *Reaction to fire*	A1
Distanza da materiali combustibili *Distance to combustible materials*	Minime distanze / *Minimum distances* (mm): posteriore / *rear* = 200 lati / *sides* = 200 frontale / *front* = 800 soffitto / *ceiling* = - pavimento / *floor* = -
Rischio di fuoriuscita di braci incandescenti *Risk of burning fuel falling out*	Passa / *Pass*
7 **Emissione di prodotti della combustione** ***Emission of combustion products***	CO 4630 ppm Alla potenza termica nominale / *Nominal heat output*
Temperatura superficiale / *Surface temperature*	Passa / *Pass*
Sicurezza elettrica / *Electrical safety*	-
Pulizia / *Cleanability*	Passa / *Pass*
Pressione massima di esercizio ***Maximum operating pressure***	3 bar
Temperatura fumi a potenza termica nominale ***Flue gas temperature at nominal heat output***	T 360 °C
Resistenza meccanica (per sopportare un camino/una canna fumaria) ***Mechanical resistance(to carry a chimney/flue)***	NPD {Nessuna Prestazione Determinata}
Potenza termica nominale / *Nominal heat output*	21,40 kW
Potenza termica resa in ambiente / *Room heating output*	2,30 kW
Potenza termica ceduta all'acqua / *Water heating output*	19,10 kW
Rendimento ***Efficiency***	70,10 % Alla potenza termica nominale / *Nominal heat output*

8 La prestazione del prodotto di cui ai punti 1 e 2 è conforme alla prestazione dichiarata di cui al punto 7. Si rilascia la presente dichiarazione di prestazione sotto la responsabilità esclusiva del fabbricante di cui al punto 4

The performance of the product identified in points 1 and 2 is in conformity with the declared performance in point 7. This declaration of performance is issued under the sole responsibility of the manufacturer identified in point 4

Firmato a nome e per conto del fabbricante da
Signed for and on behalf of the manufacturer

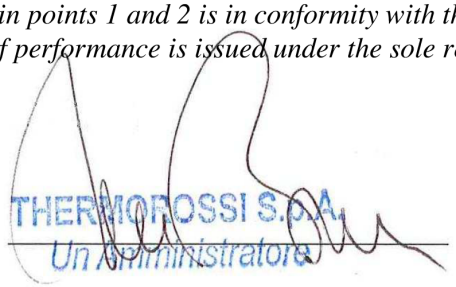

(nome e funzione)
(*name and title*)

Luogo/Place
Arsiero

Data/Date
27/06/2013

DICHIARAZIONE DI PRESTAZIONE

DECLARATION OF PERFORMANCE

Dichiarazione di prestazione in accordo con il Regolamento (UE) 305/2011

Declaration of performance according to Regulation (EU) 305/2011

N° 27B

1 Codice di identificazione unico del prodotto-tipo:
Unique identification code of the product type:
BOSKY COUNTRY - F, apparecchio per il riscaldamento domestico, con acqua, alimentato a ceppi di legna
***BOSKY COUNTRY - F**, residential space heating appliance with water fired by wood logs*
EN 12815:2001 A1:2004

2 Numero di tipo, lotto , serie o qualsiasi altro elemento che consenta l'identificazione del prodotto da costruzione ai sensi dell'articolo 11, paragrafo 4:
Type, batch or serial number or any other element allowing identification of the construction product as required under Article 11(4):
BOSKY COUNTRY - F

3 Uso o usi previsti del prodotto da costruzione, conformemente alla relativa specifica tecnica armonizzata, come previsto dal fabbricante:
Intended use or uses of the construction product, in accordance with the applicable harmonised technical specification, as foreseen by the manufacturer:
Apparecchio per il riscaldamento domestico, con acqua, alimentato a ceppi di legna
Residential space heating appliance with water fired by wood logs

4 Nome, denominazione commerciale registrata o marchio registrato e indirizzo del fabbricante ai sensi dell'articolo 11, paragrafo 5:
Name, registered trade name or registered trade mark and contact address of the manufacturer as required pursuant Article 11(5):
THERMOROSSI S.P.A. Via Grumolo, n° 4 36011 Arsiero (VI)

5 Sistema o sistemi di valutazione e verifica della costanza della prestazione del prodotto da costruzione di cui all'allegato V:
System or systems of assessment and verification of constancy of performance of the construction product as set out in Annex V:
Sistema 3 e 4 / *System 3and 4*

6 Nel caso di una dichiarazione di prestazione relativa ad un prodotto da costruzione che rientra nell'ambito di applicazione di una norma armonizzata:
In case of the declaration of performance concerning a construction product covered by a harmonised standard:
L' organismo notificato **KIWA ITALIA S.P.A. N° 0694** ha determinato il prodotto-tipo in base a prove di tipo secondo il sistema 3 ed ha rilasciato il rapporto di prova **400238**
The notified laboratory **KIWA ITALIA S.P.A. N° 0694** *performed the determination of the product type on the basis of type testing under system 3 and issued test report* **400238**

DICHIARAZIONE DI PRESTAZIONE
DECLARATION OF PERFORMANCE

Prestazione dichiarata / *Declared performance*

7

Specifica tecnica armonizzata: ***Harmonized technical specification:***	*EN 12815:2001 A1:2004*
Caratteristiche Essenziali ***Essential characteristics***	**Prestazione / *Performance***
Sicurezza antincendio / Fire safety	
Reazione al fuoco / *Reaction to fire*	A1
Distanza da materiali combustibili *Distance to combustible materials*	Minime distanze / *Minimum distances* (mm): posteriore / *rear* = 200 lati / *sides* = 200 frontale / *front* = 800 soffitto / *ceiling* = - pavimento / *floor* = -
Rischio di fuoriuscita di braci incandescenti *Risk of burning fuel falling out*	Passa / *Pass*
Emissione di prodotti della combustione ***Emission of combustion products***	CO 4630 ppm Alla potenza termica nominale / *Nominal heat output*
Temperatura superficiale / *Surface temperature*	Passa / *Pass*
Sicurezza elettrica / *Electrical safety*	-
Pulizia / *Cleanability*	Passa / *Pass*
Pressione massima di esercizio ***Maximum operating pressure***	3 bar
Temperatura fumi a potenza termica nominale ***Flue gas temperature at nominal heat output***	T 360 °C
Resistenza meccanica (per sopportare un camino/una canna fumaria) ***Mechanical resistance(to carry a chimney/flue)***	NPD {Nessuna Prestazione Determinata}
Potenza termica nominale / *Nominal heat output*	21,40 kW
Potenza termica resa in ambiente / *Room heating output*	2,30 kW
Potenza termica ceduta all'acqua / *Water heating output*	19,10 kW
Rendimento ***Efficiency***	70,10 % Alla potenza termica nominale / *Nominal heat output*

8

La prestazione del prodotto di cui ai punti 1 e 2 è conforme alla prestazione dichiarata di cui al punto 7. Si rilascia la presente dichiarazione di prestazione sotto la responsabilità esclusiva del fabbricante di cui al punto 4

The performance of the product identified in points 1 and 2 is in conformity with the declared performance in point 7. This declaration of performance is issued under the sole responsibility of the manufacturer identified in point 4

Firmato a nome e per conto del fabbricante da
Signed for and on behalf of the manufacturer

THERMOROSSI S.p.A.
Un Amministratore

(nome e funzione)
(*name and title*)

Luogo/Place
Arsiero

Data/Date
27/06/2013

1 INTRODUCTION

1.1 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce manuel d'utilisation et d'entretien constitue une partie intégrante et essentielle du produit et il devra de ce fait être conservé par l'utilisateur. Avant de procéder à l'utilisation et à l'entretien, lire attentivement toutes les instructions contenues dans ce manuel.
L'utilisateur est tenu d'effectuer toutes les opérations d'entretien indiquées dans ce manuel. Cet appareil ne pourra être utilisé que pour l'usage auquel il est destiné.
Toute autre utilisation doit être considérée inadéquate et par conséquent dangereuse ; l'utilisateur assume donc toute responsabilité en cas d'utilisation inadéquate.
Les opérations d'installation, d'entretien et éventuellement de réparation doivent être effectuées par un professionnel qualifié et conformément aux normes en vigueur et aux instructions fournies par le fabricant de l'appareil.
En cas de réparation, il sera nécessaire de n'utiliser que des pièces de rechange originales.
Toute installation incorrecte ou mauvais entretien peut provoquer de graves dommages aux personnes, aux animaux ou aux biens et décharge le fabricant de toute responsabilité.
Avant toute opération de nettoyage ou d'entretien il est nécessaire de débrancher l'appareil du réseau d'alimentation en intervenant sur l'interrupteur général de l'installation ou sur tout autre organe d'interception installé en amont de l'appareil.
Il est nécessaire d'installer le produit dans un lieu à l'épreuve du feu et équipé de tous les services (alimentations et évacuations) nécessaires à l'appareil pour un fonctionnement correct et en toute sécurité.
Toute intervention non explicitement autorisée par Thermorossi sur tous les systèmes, composants ou pièces intérieures et extérieures de l'appareil, ainsi que sur tous les accessoires fournis avec celui-ci entraîne la déchéance de la garantie et l'exclusion de toute responsabilité du fabricant.
En cas de vente ou de transfert de l'appareil à un autre utilisateur s'assurer que le manuel accompagne toujours l'appareil.
Thermorossi conserve les droits d'auteur sur les présentes instructions de service, qui ne pourront être reproduites ou communiquées à des tiers sans l'autorisation nécessaire et ne pourront être utilisées pour des buts concurrentiels.

1.2 SYMBOLIQUE

DOMMAGES AUX PERSONNES

Ce symbole de sécurité indique des messages importants.
Le non respect de ces messages ou instructions peut provoquer de graves dommages à l'utilisateur de l'appareil.

DOMMAGES AUX BIENS

Ce symbole de sécurité indique des messages ou instructions à respecter scrupuleusement pour le bon fonctionnement de l'appareil.
Le non respect de ces messages ou instructions peut causer de graves dommages à l'appareil et/ou à l'installation.

INFORMATIONS

Ce symbole signale des instructions importantes pour le bon fonctionnement de l'appareil ou de l'installation.
Le non respect de ces messages ou instructions peut altérer le bon fonctionnement de l'appareil.

1.3 RÉGLEMENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

NORMES DE RÉFÉRENCES

Normes internationales observées pour la conception, l'industrialisation et la production des appareils indiqués dans ce manuel :

- directive Européenne 73/23/CEE - Norme CEI 61/50
- directive Européenne 93/68/CEE - Norme CEI EN 60204
- directive Européenne 89/336/CEE - Norme CEI 64-8 (IEC 364)
- Norme EN 12815 : 2001 / A1 : 2004

RECOMMANDATIONS

Avant d'utiliser l'appareil, lire attentivement l'intégralité du présent manuel. Il est indispensable de connaître les informations et prescriptions contenues dans cette publication pour une utilisation correcte de l'appareil.
L'opération de connexion du panneau électrique doit entièrement être effectuée par un personnel qualifié et formé ; aucune responsabilité ne sera reconnue pour tout dommage, même à des tiers en cas de non-respect total des

instructions fournies pour l'installation, l'utilisation et l'entretien de l'appareil.
Toute modification effectuée par l'utilisateur ou par toute autre personne agissant pour son compte, est sous son entière responsabilité.
Toutes les opérations nécessaires à l'installation et au bon fonctionnement de l'appareil avant et durant son utilisation sont à la charge de l'utilisateur.

1.4 TRANSPORT ET STOCKAGE

TRANSPORT ET MANUTENTION

L'appareil doit toujours être manipulé en position verticale et uniquement au moyen d'outils de transport adaptés. Veiller attentivement à ce que le panneau électrique, la vitre et toutes les parties délicates soient protégées contre tout éventuel choc mécanique susceptible de compromettre leur intégrité et leur bon fonctionnement.

STOCKAGE

L'appareil doit être conservé dans un lieu dépourvu d'humidité et à l'abri des intempéries; il est déconseillé de poser l'appareil à même le sol. L'entreprise décline toute responsabilité pour tout dommage causé à des planchers en bois ou en d'autres matériaux. Il est déconseillé de stocker l'appareil pendant des périodes longues.

2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

	BOSKY COUNTRY	BOSKY CLASSIC	BOSKY COUNTRY F	BOSKY CLASSIC F
Hauteur (mm)	925	869	850	869
Profondeur (mm)	732	636	600	636
Largeur (mm)	736	642	1048	1055
Poids (Kg)	219	221	342	304
Diamètre sortie des fumées (mm)	150 F	150 F	150 F	150 F
Dépression min. conduit de fumées (Pa)	15	15	15	15
Référentiel normatif	EN 12815:2001 A1:2004	EN 12815:2001 A1:2004	EN 12815:2001 A1:2004	EN 12815:2001 A1:2004
Puissance nominale (kW)	21.4	21	22,5	21
Puissance air (kW)	2.3	3	3,6	3
Puissance hydraulique (kW)	19.1	18	18,9	18
Rendement	70.1%	71%	71,2%	71%
CO à 13% O_2	0.464%	0,3753%	0,3744%	0,3753%
Débit des fumées (g/s)	20.8	19.8	20.8	19.8
T°C des fumées à puissance nominale (°C)	300	300	300	300
Contenance en eau (L)	27	27	27	27
Pression de fonctionnement (bar)	1	1	1	1
Pression max de fonctionnement (bar)	3	3	3	3
Raccordement chauffage	1"F	1" ¼ F	1"F	1" ¼ F
Raccordement échangeur de sécurité	½"F	½"F	½"F	½"F
Raccordement électrique	220V - 50Hz	220V - 50Hz	220V - 50Hz	220V - 50Hz
Dimensions du foyer (HxLxP)	540x300x442	540x300x442	540x300x442	540x300x442
Dimensions du four (HxLxP)	-	-	320x340x515	320x360x550
Toutes les données sont relevées en utilisant 9 bûches de bois (total 7,6kg) à 4104kcal/kg et 12% d'humidité				

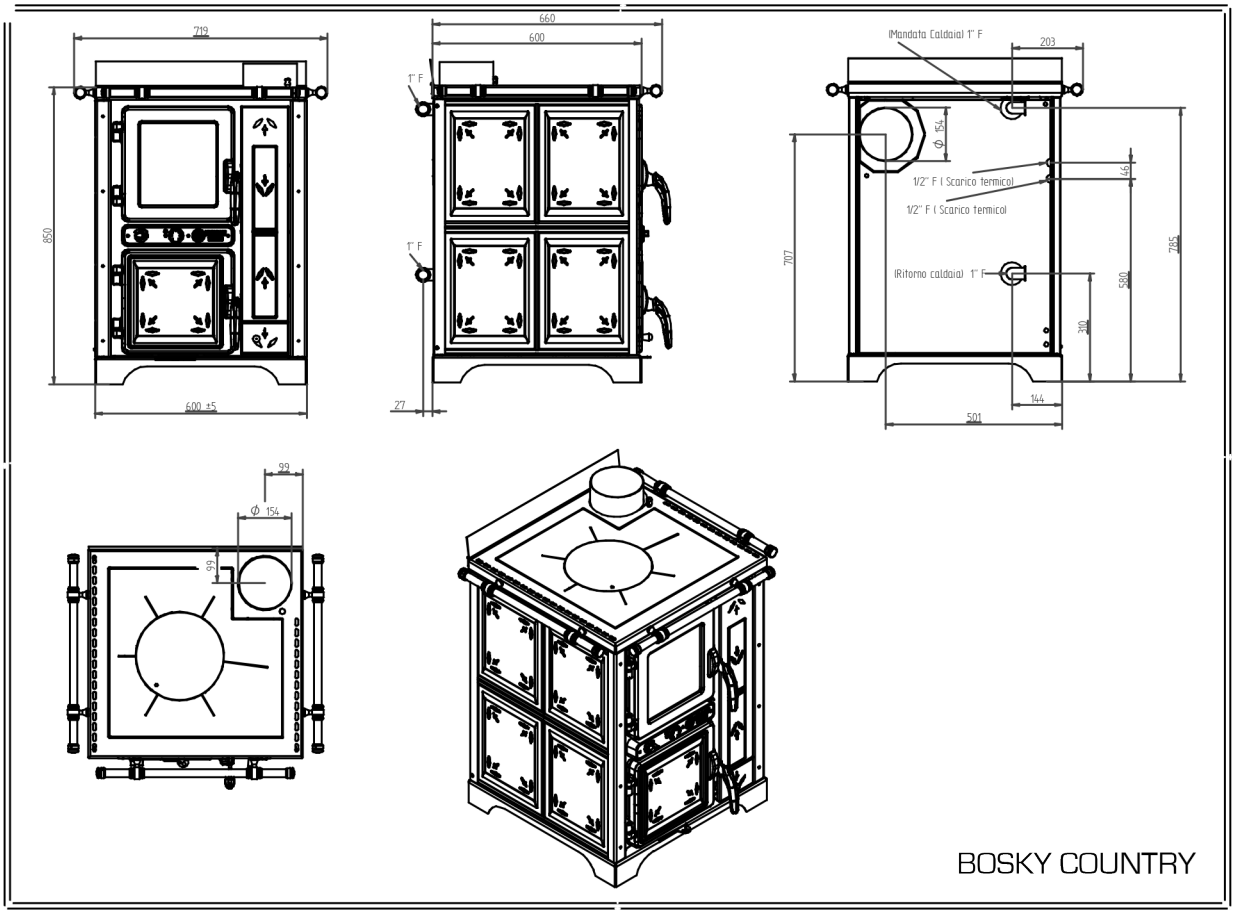

BOSKY COUNTRY

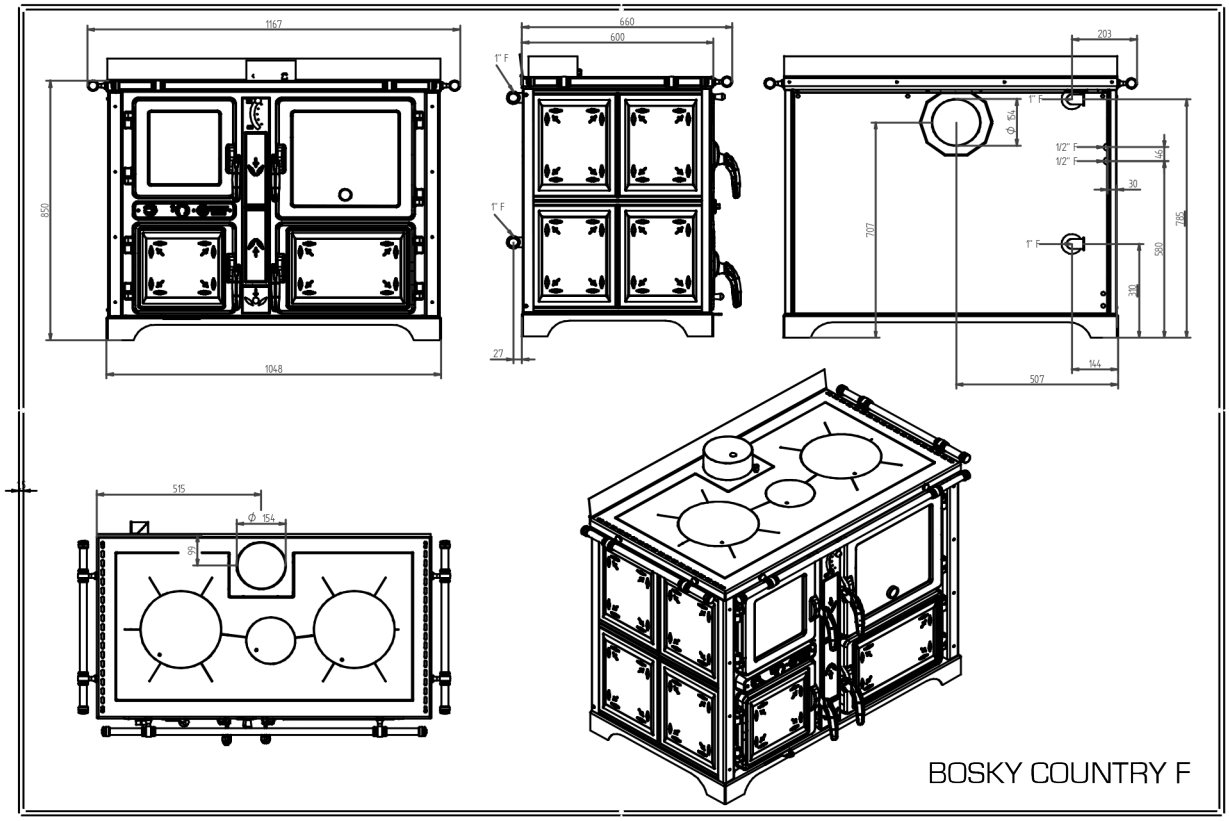

BOSKY COUNTRY F

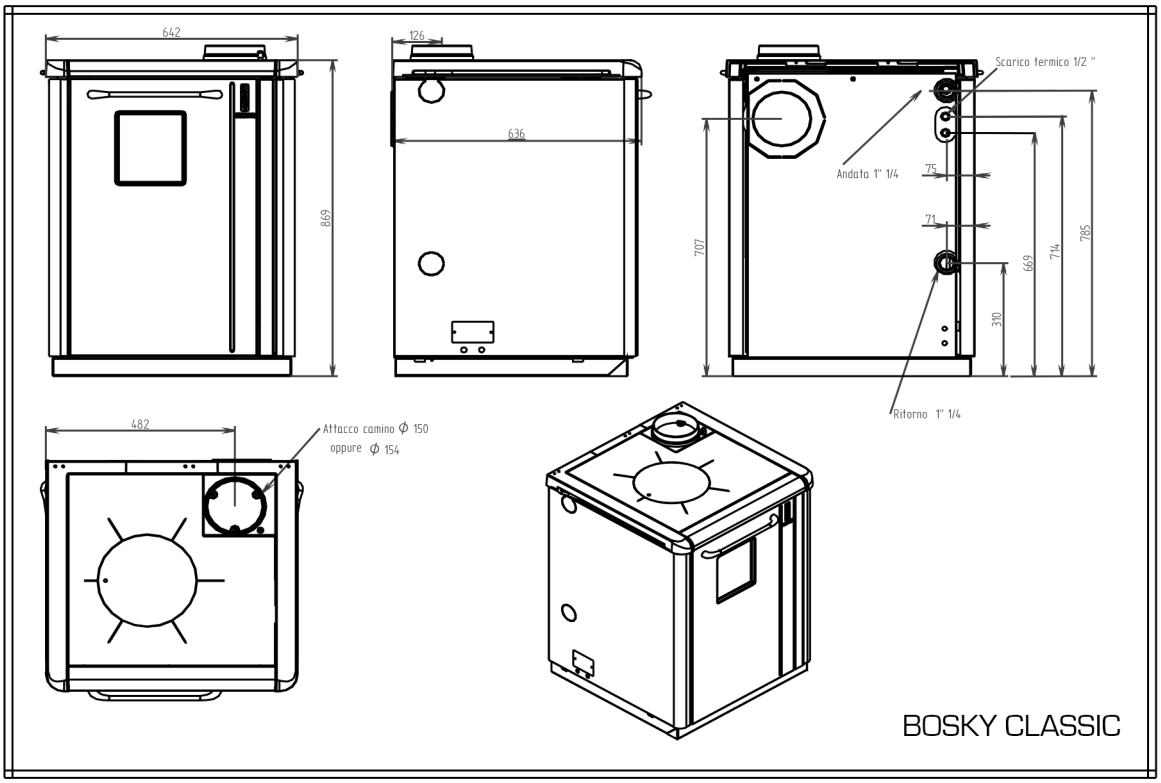
642
869
126
636
Scarico termico 1/2 "
Andata 1" 1/4
75
71
707
669
714
785
310
Ritorno 1" 1/4
482
Attacco camino ϕ 150
oppure ϕ 154
BOSKY CLASSIC

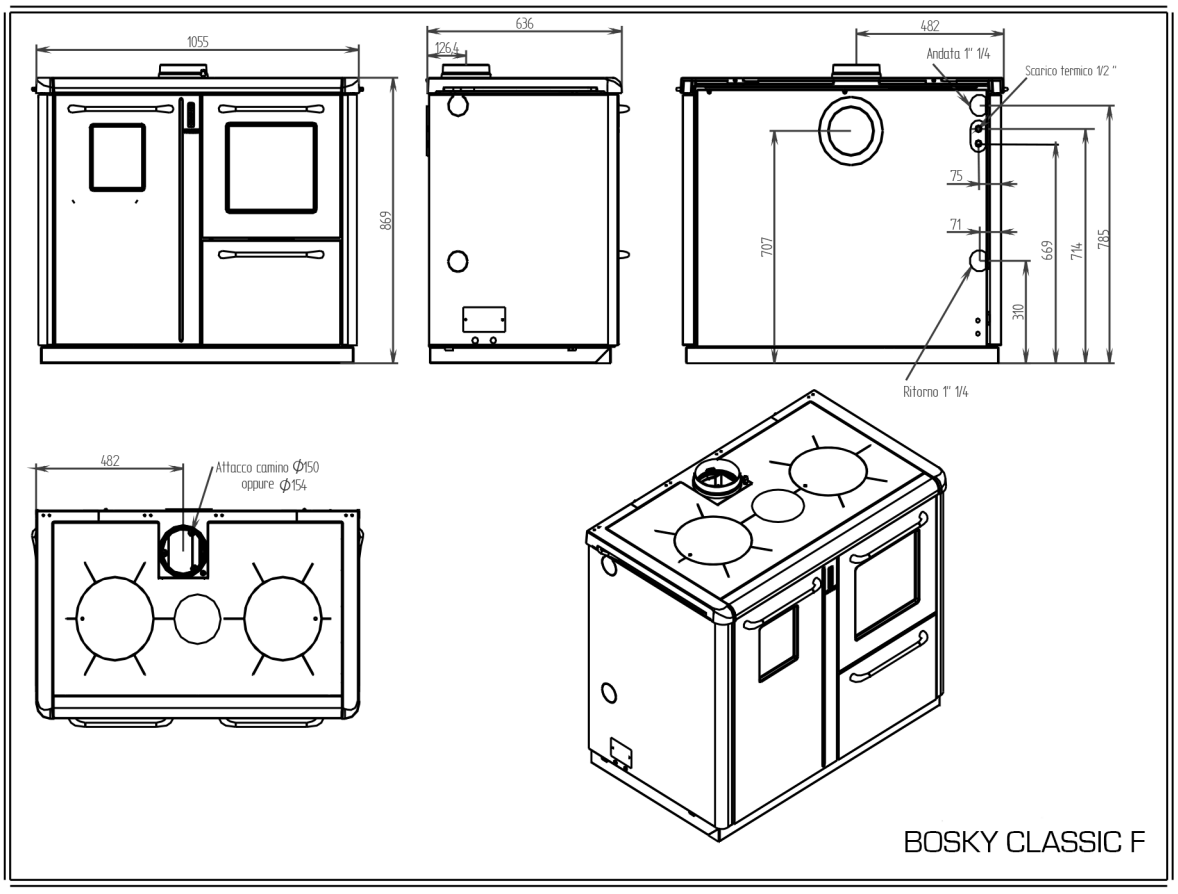
1055
869
636
1264
482
Andata 1" 1/4
Scarico termico 1/2 "
75
71
707
669
714
785
310
Ritorno 1" 1/4
482
Attacco camino Φ150
oppure ϕ154
BOSKY CLASSIC F

Avant d'utiliser la cuisinière, vérifier que tous les composants mobiles soient bien à leur place et ôter les étiquettes et autres autocollants des vitres pour éviter qu'ils ne laissent des traces permanentes.
OTER L'EVENTUEL FILM DE PROTECTION DU PLAN DE CUISSON.

3 INSTALLATION

3.1 DIMENSIONNEMENT DU CONDUIT DE FUMEES

Tirage préconisé à puissance nominale : 12 Pa

Le dimensionnement doit être réalisé conformément à la norme EN 13384 afin de respecter le tirage préconisé.

Diamètre minimal recommandé du conduit de fumées défini selon la hauteur et le nombre de coudes à 90° sur le conduit de raccordement :

Coude \ Hauteur	3 m	4 m	5 m	6 m	7 m	8 m
0 coude	X	Ø 150 mm	Ø 150 mm	Ø 150 mm	Ø 150 mm	Ø 150 mm
1 coude à 90°	X	Ø 180 mm	Ø 150 mm	Ø 150 mm	Ø 150 mm	Ø 150 mm
2 coudes à 90°	X	X	Ø 180 mm	Ø 150 mm	Ø 150 mm	Ø 150 mm

Il est conseillé d'utiliser le diamètre minimal recommandé lors du dimensionnement.
En cas nécessité d'augmentation du diamètre, respecter les recommandations de diamètre maximal indiquées ci-dessous. Il est recommandé de ne jamais dépasser le diamètre Ø 200 mm.

Diamètre minimal recommandé	Ø 150 mm	Ø 180 mm
Diamètre maximal autorisé	Ø 200 mm	Ø 200 mm

3.2 POSITION DU TERMINAL

Le terminal doit toujours être situé hors zone de reflux et hors zone de surpression.

Le positionnement du terminal doit toujours être réalisé conformément à la norme EN 15287.

Distance minimale recommandée

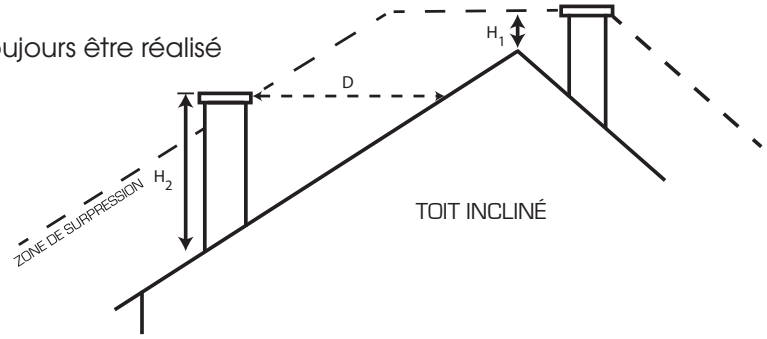

$H_1 \geq 0{,}40$ m
$H_2 \geq 1{,}20$ m
$H_3 \geq 1{,}00$ m
$D \geq 2{,}30$ m

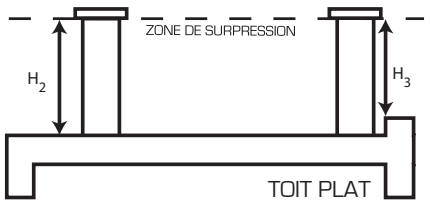

3.3 AIR COMBURANT DISPONIBLE

L'entrée d'air doit toujours être suffisante afin de permettre le bon fonctionnement de l'appareil.

Surface d'entrée d'air minimum requise 50 cm^2

PRISE D'AIR INDIRECTE

Surface minimum 50cm^2. Cette surface correpond à la section réelle de passage de l'air. De préférence placée face aux vents dominants. Attention à ne pas prélever de l'air pollué.

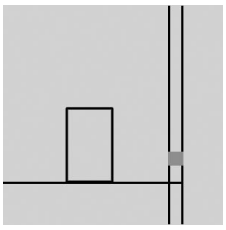

PRISE D'AIR DIRECTE

- Cas 1 :

Prise d'air directe sur l'extérieur. De préférence placée face aux vents dominants. Raccordement via un conduit (diam. 50 ou 60 pour pellet et 80 pour bûche) d'une longueur max. de 1m.

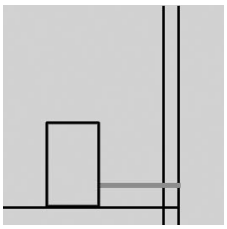

- Cas 2 :

Prise d'air dans un local ventilé sur l'extérieur. Raccordement via un conduit (diam. 50 ou 60 pour pellet et 80 pour bûche) d'une longueur max. de 1m. Attention à ne pas prélever de l'air pollué.

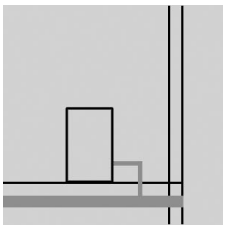

- Cas 3 :

Prise d'air dans un vide sanitaire ventilé sur l'extérieur. Raccordement via un conduit (diam. 50 ou 60 pour pellet et 80 pour bûche) d'une longueur max. de 1m. La section totale libre des ouvertures exprimées en cm^2 doit être au moins égale à 5 fois la surface au sol du vide sanitaire exprimée en m^2.

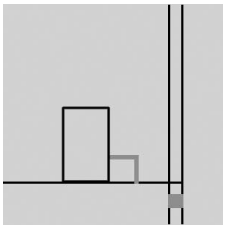

- Cas 4 (uniquement sur pellet) :

Prise d'air dans un conduit concentrique non isolé (type Apollo, Diflux, Pgi, Bioten ou autres). Raccordement via un conduit (diam. 50 ou 60 pour pellet et 80 pour bûche) d'une longueur max. de 1m. Longueur max. du concentrique servant d'amenée d'air : 4m.

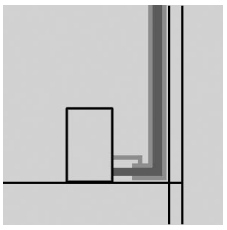

- Cas 5 :

Prise d'air dans un conduit concentrique isolé (type Efficience ou autres). Raccordement via un conduit (diam. 50 ou 60 pour pellet et 80 pour bûche) d'une longueur max. de 1m. Longueur max. du concentrique servant d'amenée d'air : 8m.

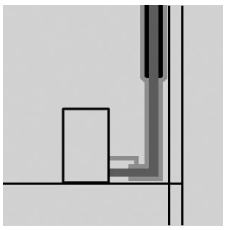

3.4 DISTANCE DE SECURITE

Ecart au feu par rapport à tout matériau combustible :

- frontal	800 mm
- postérieur	200 mm
- latéral	200 mm
- supérieur	-
- inférieur	-

3.5 SCHEMA HYDRAULIQUE

Mise en place obligatoire d'une vanne thermostatique tarée à 55°C sur le retour chauffage de l'appareil.
Volume d'accumulation obligatoire : 50 L par kW de puissance nominale de l'appareil.

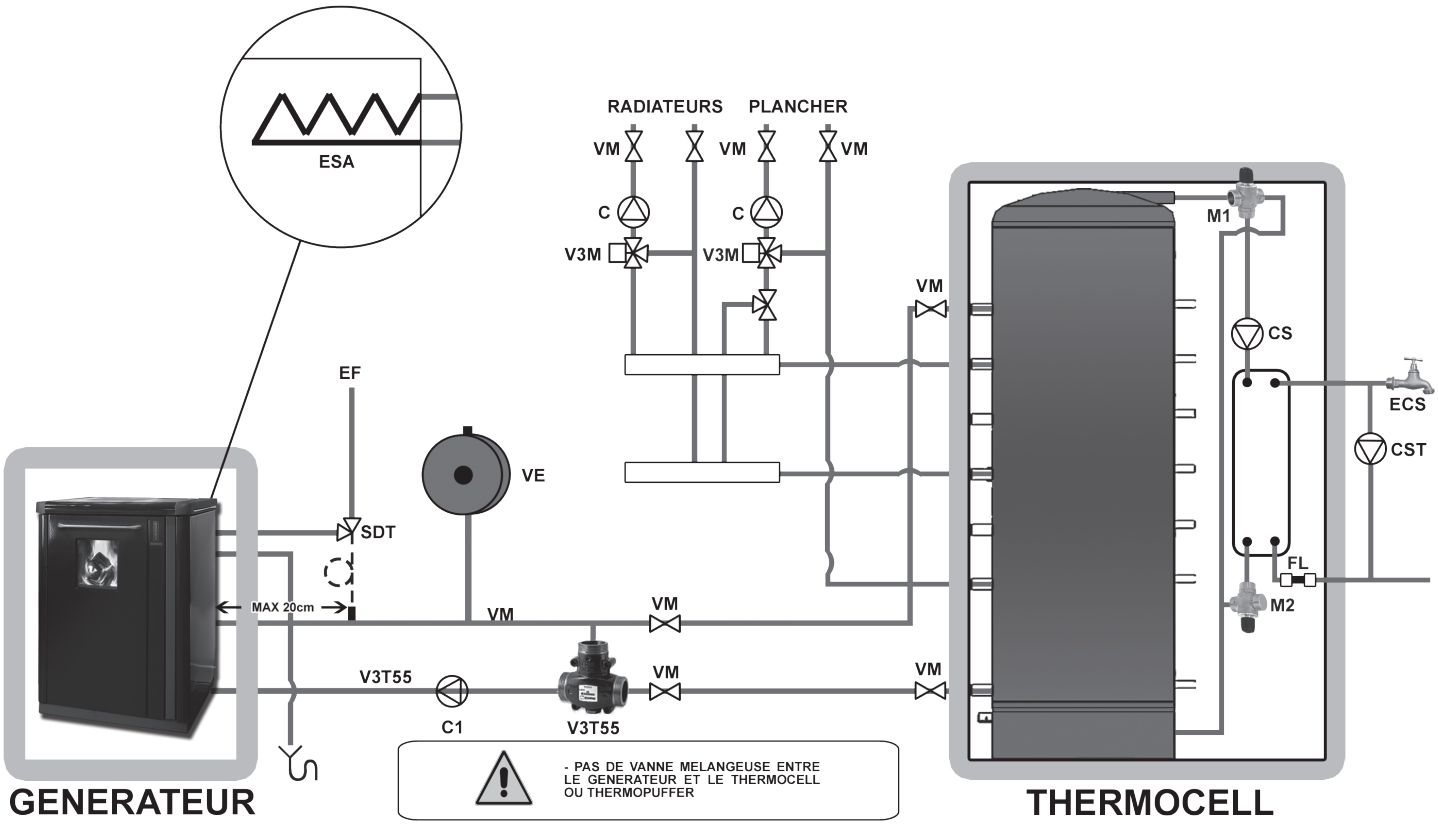

VE	VASE D'EXPANSION	C1	CIRCULATEUR DE RECYCLAGE
V3T55	VANNE THERMOSTATIQUE TAREE A 55°c	C	CIRCULATEUR
VM	VANNE MANUELLE	SDT	SOUPAPE DE DECHARGE THERMIQUE
EF	EAU FROIDE	ESA	ECHANGEUR DE SECURITE A AILETTES

MISE EN GARDE

Dans tous les cas l'installation de l'appareil doit être réalisée par un professionnel qualifié et doit respecter les préconisations du constructeur.
Tout manquement aux obligations prévues par le fabricant entraîne la déchéance de la garantie et l'exclusion de toute responsabilité du fabricant.

ATTENTION : la présence et l'utilisation de ventilateurs d'extraction, hotte extractive, VMC double flux ou autres appareils peut engendrer des problèmes de fonctionnement de l'appareil.
La pièce dans laquelle l'appareil sera placé doit être suffisamment aérée. L'appareil doit être placé à une distance minimale de sécurité des murs et des meubles autour de lui. Dans le cas où des objets inflammables sont situés à proximité de l'appareil, cette distance doit être augmentée de manière significative. Dans le cas d'un plancher en bois ou en matériaux combustibles, il est conseillé d'interposer entre l'appareil et le sol, une plaque de protection ignifuge. L'installation à proximité de matériaux sensibles à la chaleur est autorisée à condition qu'une protection adéquate, isolante et ignifiuge soit interposée. Le non respect de ces instructions invalide immédiatement la garantie de l'appareil.

4 DESCRIPTION GÉNÉRALE

4.1 FONCTIONNEMENT

Cet appareil a été construit pour satisfaire pleinement les exigences de chauffage et de praticité. Des composants de première qualité garantissent une haute fiabilité et un rendement optimal. L'appareil est chaud pendant son fonctionnement, une attention particulière est nécessaire.

4.2 BOIS

Le combustible à utiliser est le bois commun avec une humidité de 10-20% et un pouvoir calorifique de 2500-4200 Kcal/Kg. Pus le pouvoir calorifique est élevé et le bois sec, plus importante sera la chaleur produite par l'appareil.
L'utilisation d'un combustible de qualité est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement et la durabilité de l'appareil et du conduit de fumées. De ce fait, il est préconise d'utiliser du bois dur et bien sec et n'est pas admis d'utiliser du bois trempé ou jeune (moins de 18 mois).
Les différents bois ont des rendements variables : 1Kg de hêtre équivaut à 1,15Kg de bouleau, à 1,6 Kg de sapin, à 0,5 Kg de briquettes.

Ne pas brûler d'ordures, de plastiques et n'utilisez pas d'essence ou autres liquides inflammables pour l'allumage. Dans le cas d'usage de briquettes prévoir de diviser en deux la quantité de chargement de combustible. L'utilisation de combustibles non conformes invalide immédiatement la garantie de l'appareil. Il ne doit en aucun cas être utilisé comme incinérateur sous peine de déchéance immédiate de la garantie.

4.3 COMPOSANTS PRINCIPAUX

A	REGLAGE DE L'AIR COMBURANT
B	INTERRUPTEUR LUMIERE FOUR
C	TEMPERATURE EAU
D	THERMOSTAT ANTICONDENSATION
E	INDICATEUR LUMINEUX CIRCULATEUR
F	STARTER
G	FLAP DE DEVIATION DES FUMEES
H	EMPLACEMENT SONDE ET THERMOSTAT
I	LEVIER DE REGULATION DE L'AIR
L	PORTE DU CENDRIER
M	TIROIR A CENDRES
N	ARRET POUR REGULATION DE LA GRILLE
O	LEVIER DE REGULATION DE LA GRILLE
P	ECHANGEUR DE SECURITE (OPTIONNEL)
Q	PORTE DE CHARGEMENT

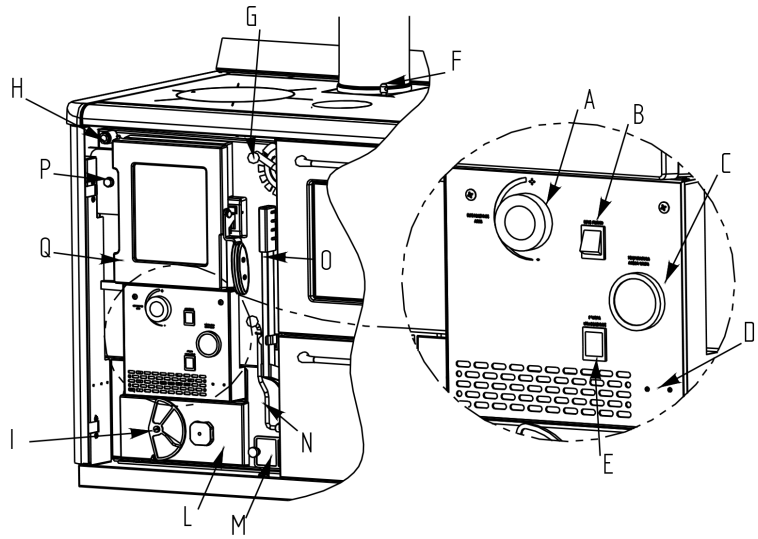

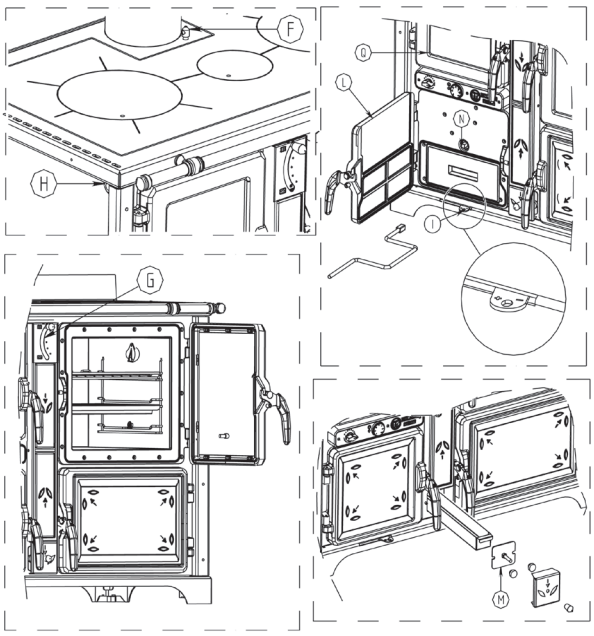

A	REGLAGE DE L'AIR COMBURANT
C	TEMPERATURE EAU
D	THERMOSTAT ANTICONDENSATION (NON ILLUSTRE SITUE DERRIERE LA CERAMIQUE LATERALE GAUCHE BASSE)
E	INDICATEUR LUMINEUX CIRCULATEUR
F	STARTER
G	FLAP DE DEVIATION DES FUMEES
H	EMPLACEMENT SONDE ET THERMOSTAT
I	LEVIER DE REGULATION DE L'AIR
L	PORTE DU CENDRIER
M	TIROIR A CENDRES
N	REGULATION DE LA GRILLE
P	ECHANGEUR DE SECURITE (NON ILLUSTRE SITUE DERRIERE LA CERAMIQUE LATERALE GAUCHE BASSE)
Q	PORTE DE CHARGEMENT

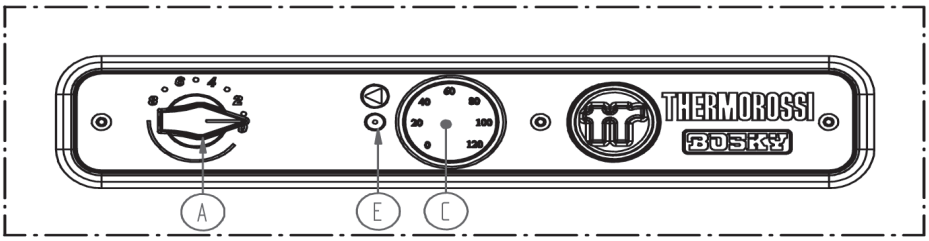

4.4 VITRIFICATION (OPTIONNEL)

L'option Vitrification est disponible sur le corps de chauffe des thermo-cuisinières. Ce traitement constitue un alliage insensible à la corrosion qui pourrait être dues aux vapeurs acides de la combustion du bois.

La présence de défauts de surface telles que des eraflures ou des micro-rayures n'affectant pas la durabilité et la résistance du traitement anti-corrosion.

5 MONTAGE

Manipuler les céramiques avec une attention particulière de manière à éviter toute cassure non couvertes par la garantie.
Pour désolidariser l'appareil de la palette il est nécessaire de dévisser les vis qui fixent l'appareil à la palette en bois.
Des petites imperfections sur la surface des carreaux de faïence comme des piqûres, craquelures et nuances de couleur sont des signes tout à fait normaux, distinctifs du travail artisanal et qui font de chaque pièce un exemplaire unique.

5.1 ECHANGEUR DE SECURITE

5.1.1 BOSKY CLASSIC

- L'installation de l'échangeur de sécurité doit être réalisée en retirant la porte verticale, le revêtement du côté gauche et son isolation ainsi que le montant vertical de fixation de la port, comme indiqué sur le schéma.
- Insérer l'échangeur de sécurité (1) et le fixer à l'appareil avec la vis (2).
- Fermer la trappe avec la plaque (3).

Connecter l'échangeur à une soupape thermique raccordée au réseau d'eau sanitaire.
L'utilisation de l'échangeur de sécurité pour produire de l'eau chaude sanitaire est interdite et entraîne la déchéance de la garantie et l'exclusion de toute responsabilité du fabricant.

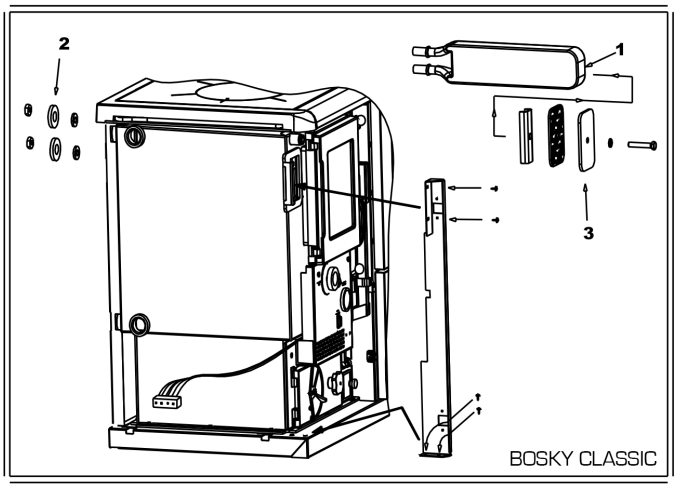

5.1.1 BOSKY COUNTRY

Sur le côté gauche de l'appareil, démonter la plaque (10) en dévissant les vis (7).
Fixer l'échangeur (1) avec les éléments (2) (3) (4) (5) (7) (8) et (9). Monter ensuite les 2 coudes (6).
Connecter l'échangeur à une soupape thermique raccordée au réseau d'eau sanitaire.
L'utilisation de l'échangeur de sécurité pour produire de l'eau chaude sanitaire est interdite et entraîne la déchéance de la garantie et l'exclusion de toute responsabilité du fabricant.

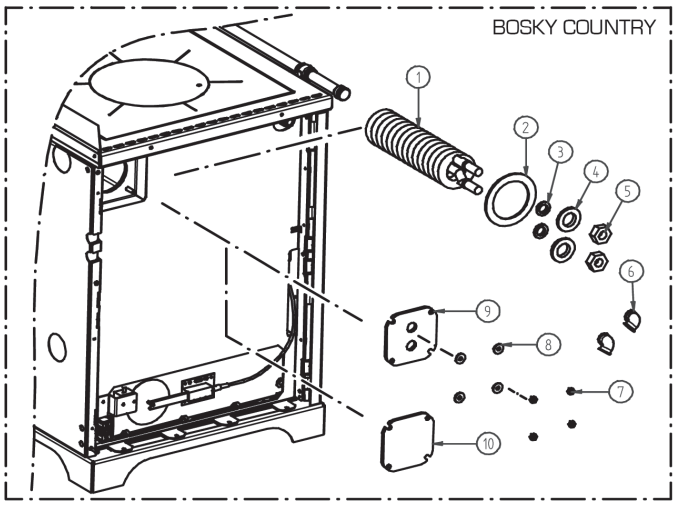

5.2 SCHEMAS ELECTRIQUES

Il est obligatoire de raccorder l'appareil à la terre. Tout manquement entraîne la déchéance de la garantie et l'exclusion de toute responsabilité du fabricant.

5.2.1 BOSKY CLASSIC

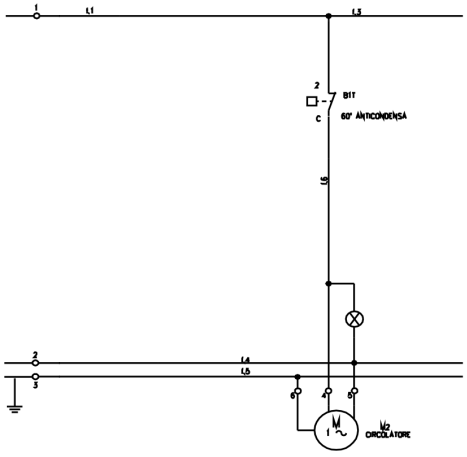

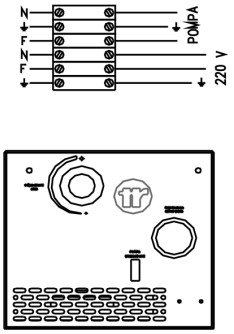

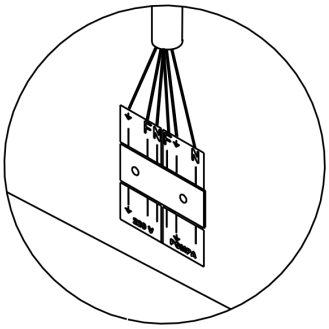

5.2.3 BOSKY CLASSIC F

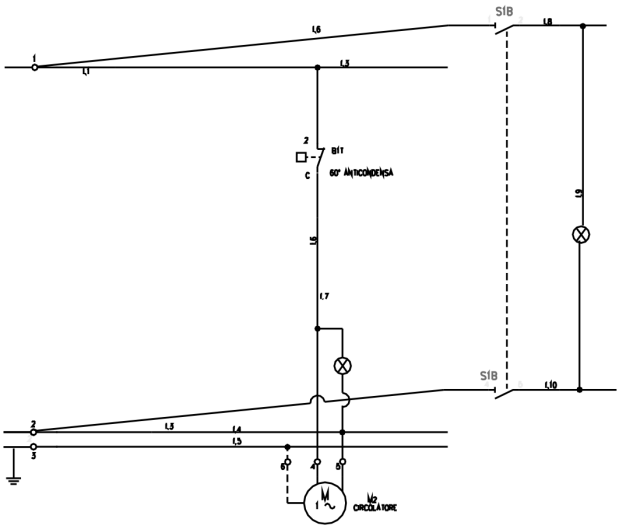

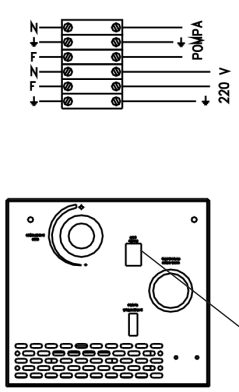

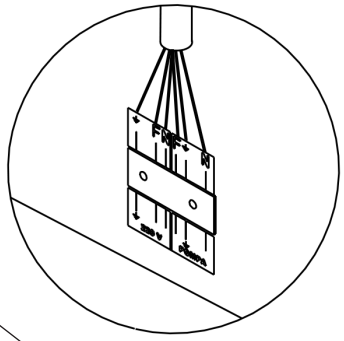

Interrupteur lumière four

5.2.2 BOSKY COUNTRY & COUNTRY F

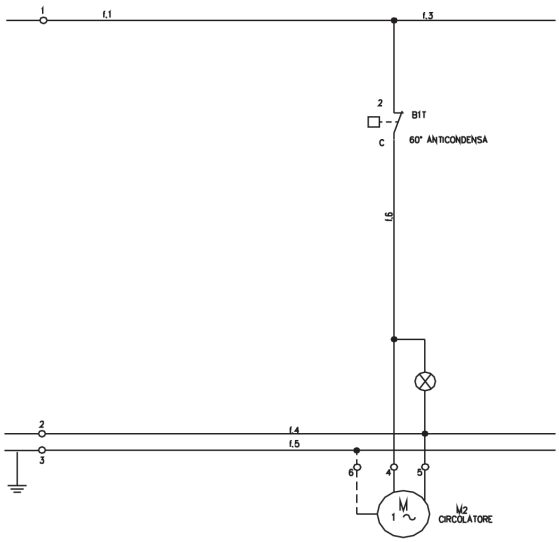

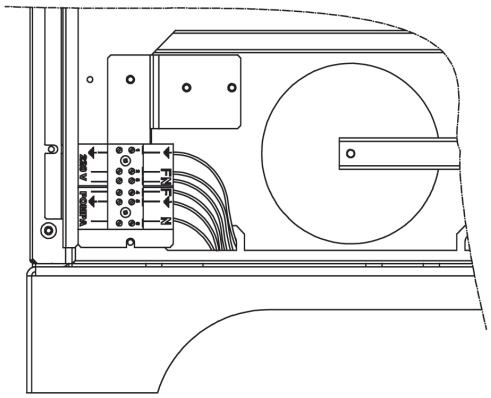

5.3 MONTAGE DES REVETEMENTS

5.3.1 BOSKY COUNTRY FIORI

Après avoir positionné et mis à niveau l'appareil en agissant sur les pieds, effectué les branchements à l'installation électrique, il sera nécessaire de procéder au montage du revêtement en procédant selon les illustrations :

- Démonter les 2 portes avant puis coller les céramiques inférieures (4) et (5) en utilisant la colle silicone haute température fournie (figure 1). La surface doit être propre et sèche. Laisser sécher 24H à plat.

- Ôter les profilés (1) et (2) puis enclencher les céramiques (3) basses puis hautes en pliant très légèrement les languettes du pour faciliter l'enclenchement. Attention à garantir un enclenchement évitant tout risque de chute.

- Remonter les profilés (1) puis (2).

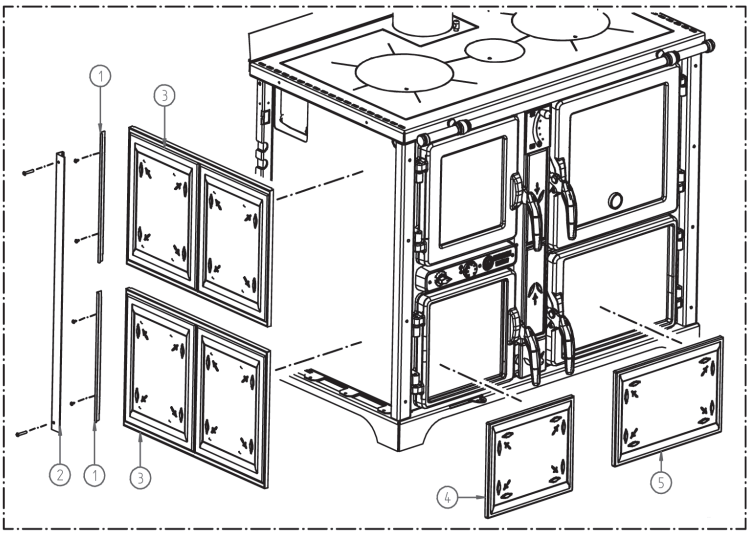

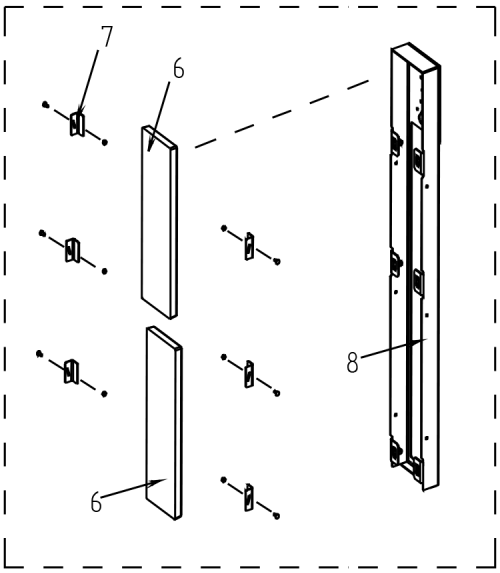

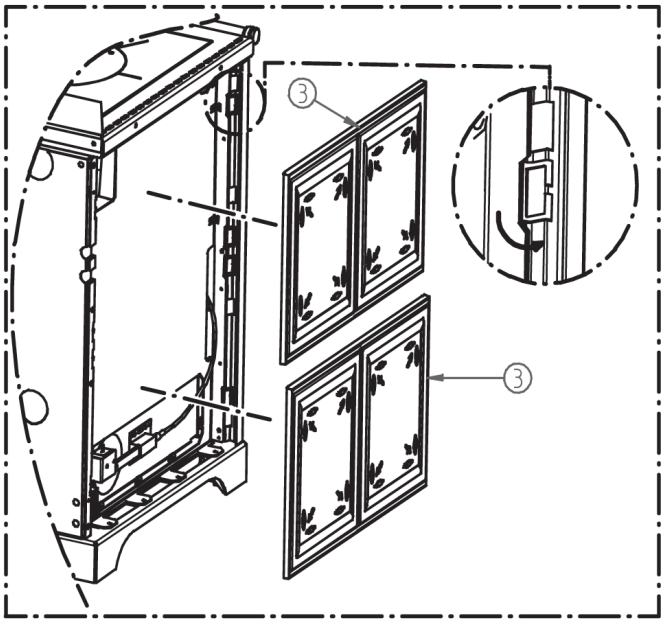

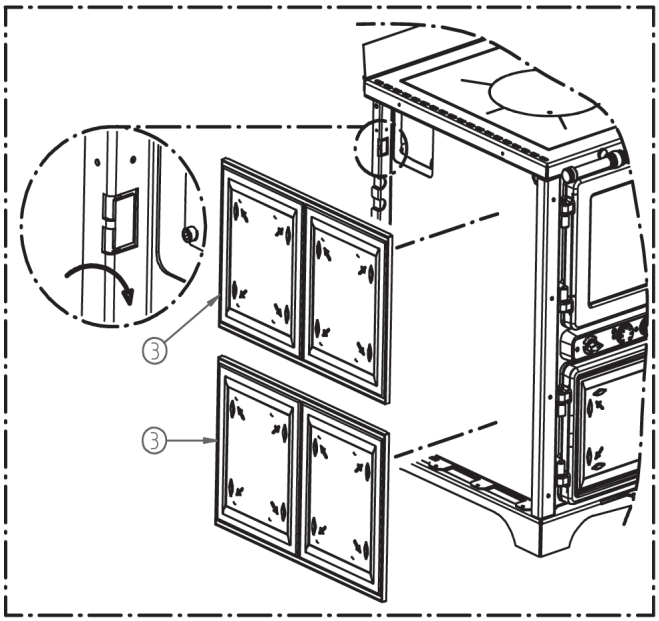

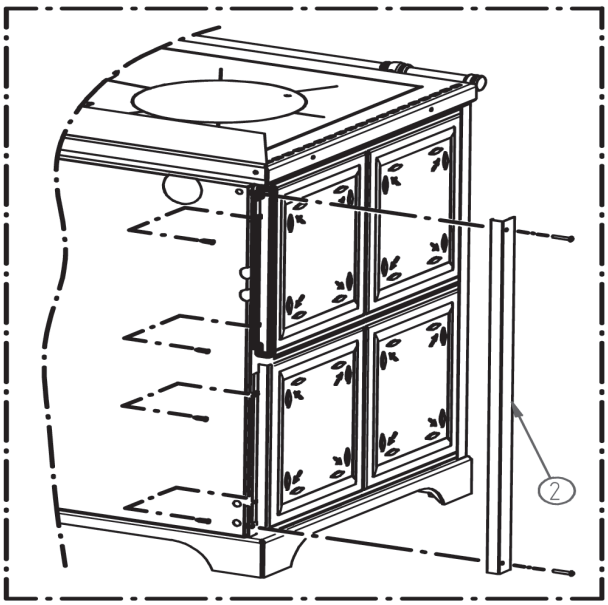

5.3.2 BOSKY COUNTRY VINTAGE

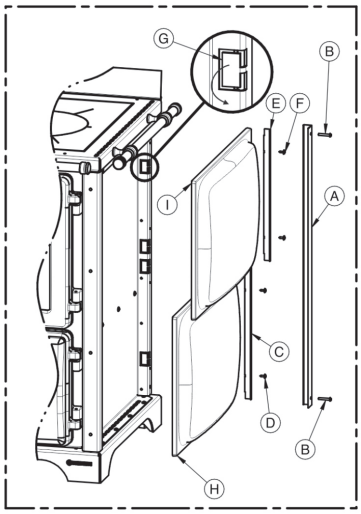

Montage des céramiques latérales

Retirer le profil A en dévissant les vis B.
Retirer le profil C en dévissant les vis D
Retirer le profil E en dévissant les vis F.
Plier les ailettes G. positionner la céramique inférieure H et le fixer à l'aide du profil C et des vis D.
Placer la céramique supérieure et la fixer à l'aide du profil E et des vis F.
Terminer en fixant le profil A à l'aide des vis B.

Procéder de la même manière pour le côté gauche.

Montage des céramiques du panneau vertical

Dévisser la vis noire P. Tirer le panneau vertical A pour le désolidariser du corps de l'appareil. Retirer les ailettes centrales B en desserrant les écrous hexagonaux C. Placez l'élément D comme indiqué sur la figure ci-dessous, puis le fixer à l'aide des écrous hexagonaux C précédemment retirés. Placez la céramique E sur le panneau vertical A en l'emboîtant dans les ailettes D1 de l'élément D. Pour cela, faire glisser la céramique du haut vers le bas. Assembler l'ensemble au corps du poêle et serrer la vis P.

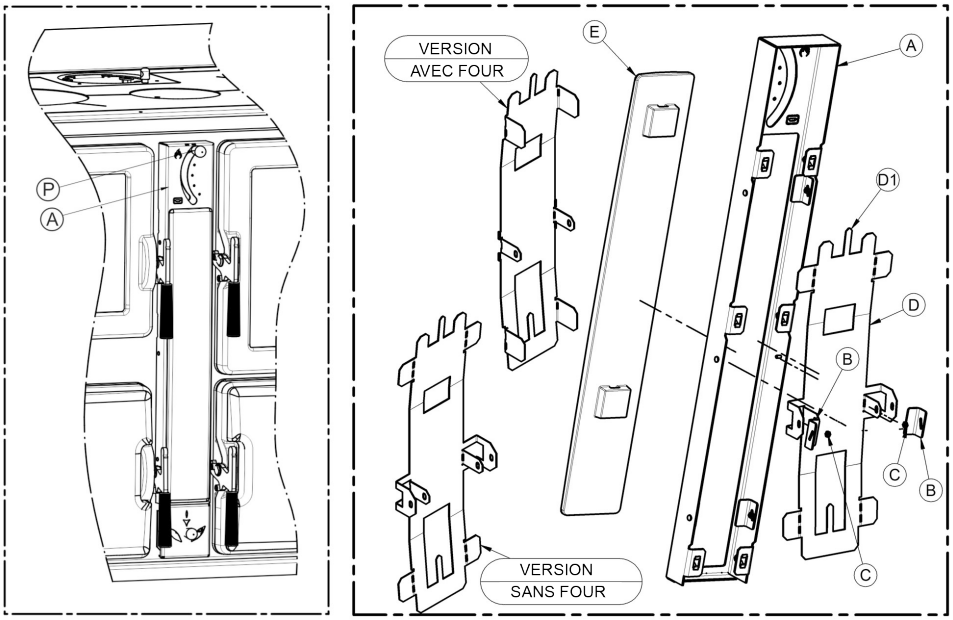

Montage des céramiques du cendrier et porte inférieure

Retirer la porte du corps. Monter l'élément B sur la céramique C comme indiqué sur la Figure 8. Mettre beaucoup de silicone dans les zones S comme indiqué. Placer délicatement le l'ensemble B et C sur la porte A. Veiller à ce que la céramique soit parfaitement alignée avec la porte. Fixer le tout à l'aide de la vis D et de la rondelle D.

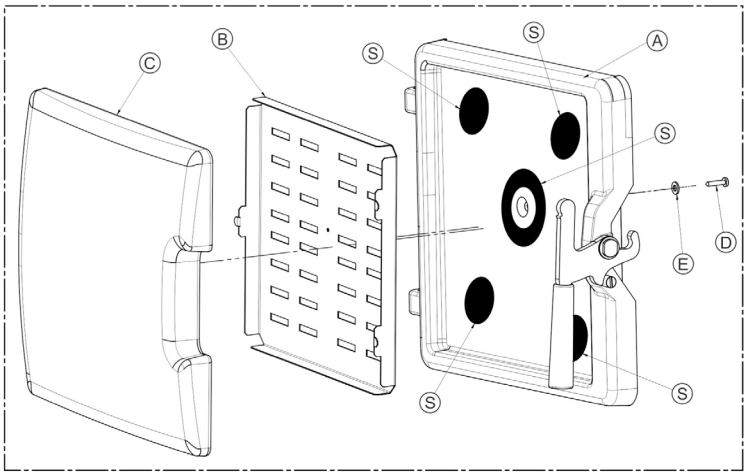

5.4 MONTAGE DE LA MAIN COURANTE FRONTALE (SEULEMENT SUR BOSKY COUNTRY)

Monter les entretoises (2) et les supports (4) avec les vis (3). Fixer ensuite l'élément ainsi constitué à l'appareil avec les vis (1). Aligner les supports (4) et insérer le tube (7). Placer les bouchons (6) et les fixer avec les vis (5).

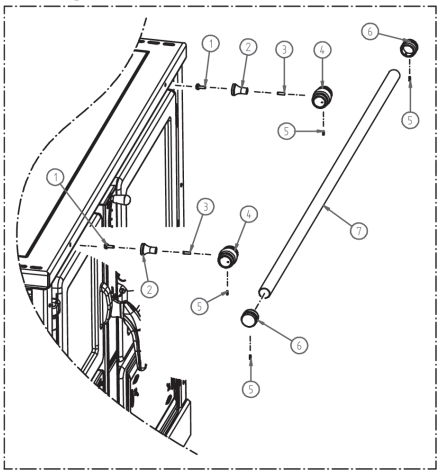

5.5 MONTAGE DE LA MAIN COURANTE LATERALE (OPTIONNEL - SEULEMENT SUR BOSKY COUNTRY)

Pour assembler la main courante latérale (options), procéder avant tout au montage de la céramique.
Fixer les entretoises (2) et les supports (4)) à l'aide des vis (3). Fixer l'élément ainsi créer à la cuisinière à l'aide des vis (1).
Alignez les supports (4) et intégrer le tube (7). Insérez les bouchons d'extrémité du tube (6) et bloquer le tout avec les vis (5).

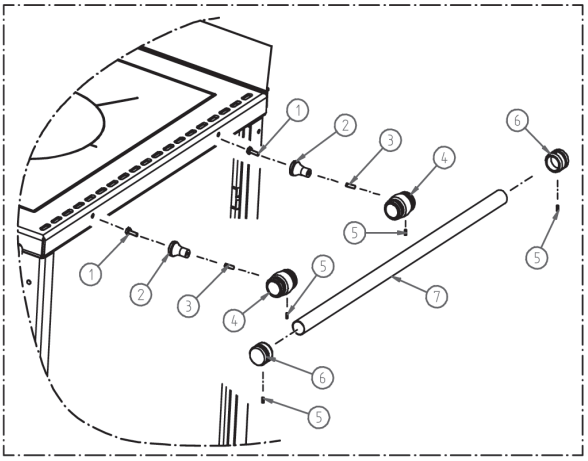

5.6 SORTIE DES FUMEES

La sortie des fumées peut être réalisée par le haut ou par l'arrière de l'appareil avec la visserie fournie.
En cas de sortie arrière, obstruer la sortie par le haut avec la plaque (1) fournie, découper la plaque pré perforée (6) sur l'arrière de l'appareil puis dévisser la plaque (5). Visser le manchon (7).

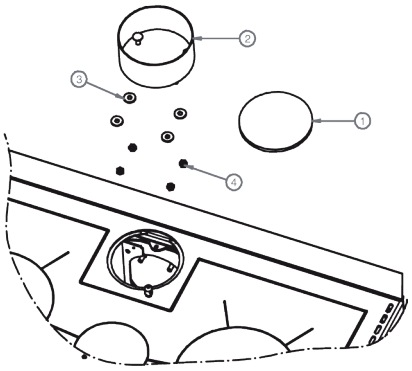

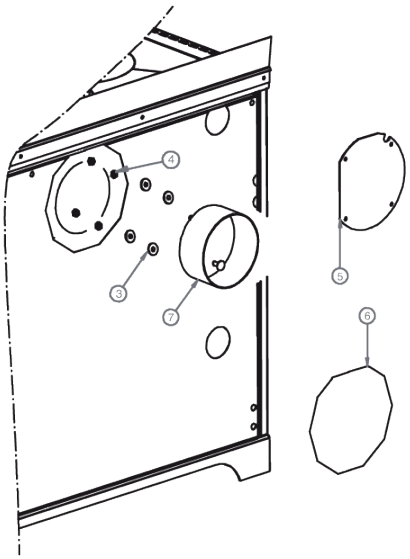

6 UTILISATION

Lorsqu'il est en fonctionnement, l'appareil et notamment sa vitre sont très chauds : Utilisez des protections adéquates pour toute manipulation.
La mise route devra impérativement être réalisée par un installateur qualifié.

6.1 MISE EN ROUTE

Lors des premières mises en route, l'appareil est susceptible de produire une forte odeur. Celle-ci est due à l'échauffement des peintures et autres joints. Aérer suffisamment le local pour l'évacuer. Cette odeur disparait après une dizaine d'heures d'utilisation environ.

Avant d'utiliser l'appareil :
- Vérifier que tous les composants mobiles sont à leur place; ôter également les étiquettes et tout éventuel matériel autocollant appliqué sur la vitre ou sur le plateau supérieur. Veiller par ailleurs à ce que les branchements électriques aient été réalisés selon les règles de l'art. S'assurer également (au démarrage comme durant toutes les phases de fonctionnement) que la porte du foyer et les tiroirs à cendre sont bien fermés.
- Vérifier le raccordement et la conformité de l'évacuation des fumées.

6.2 ALLUMAGE DE L'APPAREIL

Toujours vérifier la propreté du foyer, il doit être propre avant chaque allumage. Ni dépôt ni cendres ne doivent être présents dans le foyer.

Activer le starter comme indiqué sur la figure et placer le levier de régulation de l'air (I) sur la position (+). Allumer le feu à l'aide de petites pièces de bois et de papier. Ajouter progressivement des pièces plus grosses.Lorsque la combustion a bien démarrée, désactiver le starter et placer le levier de régulation de l'air (I) sur la position (-).

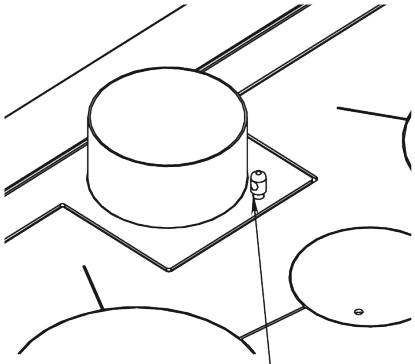

Figure 1 **STARTER FERME**

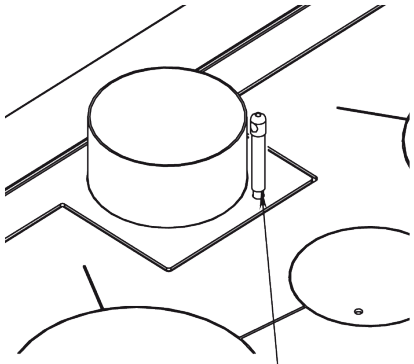

Figure 2 **STARTER OUVERT**

Ne laisser ni le levier de régulation de l'air (I) sur la position (+), ni le starter activé lors que l'appareil est en fonctionnement normal. S'en suivrait un échauffement important du foyer avec risque d'ébullition et d'incendie.

6.3 FONCTIONNEMENT

Après l'allumage, actionner le réglage de l'air comburant (A) afin de faire varier la puissance produite par l'appareil.
Le circulateur sera activé dès que le thermostat anticondensation en donnera l'autorisation. Cette activation sera illustrée par l'indicateur lumineux (E).

Le chargement en combustible de l'appareil devra être réalisé de manière à correspondre aux capacités de l'installation. Surcharger en combustible contribue à encrasser l'appareil et provoque la génération de combustible partiellement brûlé. Ne pas dépasser 7,6kg/heure.

6.4 POSITIONNEMENT DE LA GRILLE

Positions de grille (N) :

Position basse
Toute la chaleur est transmise à l'échangeur de chauffage.
Position haute avec flap (G) sur Position « four »
Toute la chaleur est transmise au plateau de cuisson, le four est alimenté en chaleur.
Positions intermédiaires
Les positions intermédiaires sont possibles, selon les besoins.

Pour soulever la grille (N), ouvrir la porte (L), utiliser l'outil fourni et tourner dans les sens horaire (action facilité lors d'un chargement peu important).
Pour abaisser la grille (N), ouvrir la porte (L), utiliser l'outil fourni et tourner dans les sens antihoraire.

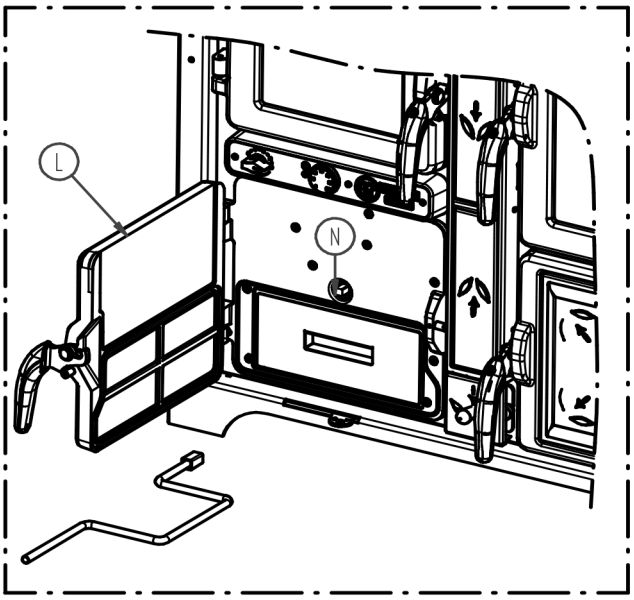

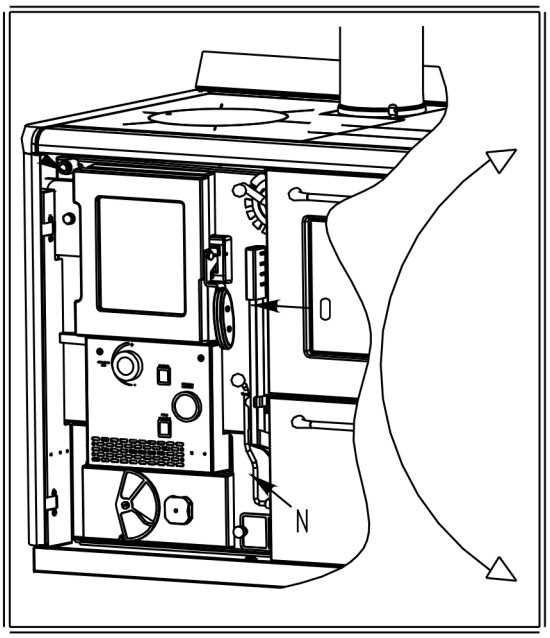

6.5 UTILISATION DU FOUR (SEULEMENT SUR CLASSIC-F ET COUNTRY-F)

Positions du flap (G) :

Chauffage seulement
Toute la chaleur est transmise à l'échangeur de chauffage, le four n'est pas alimenté, seule la partie gauche du plateau de cuisson est alimenté en chaleur.
Chauffage + cuisson
Une partie de la chaleur est transmise à l'échangeur de chauffage, le four est alimenté, tout le plateau de cuisson est alimenté en chaleur.

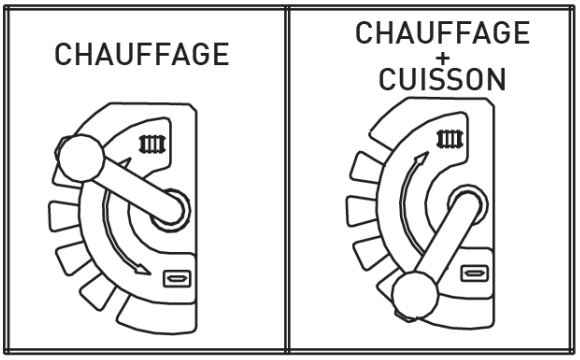

ATTENTION : UNE DEFORMATION DE 3-4 MM SUR DES ZONES TRES LOCALISEES DE LA PLAQUE DE CUISSON EST NORMALE.

ATTENTION : IL EST INTERDIT DE CHARGER PLUS DE 3 KG DE BOIS PAR HEURE, SOUS PEINE DE DECHEANCE DE LA GARANTIE.

ATTENTION : IL EST NORMAL QUE LA PLAQUE DE CUISSON EN ACIER INOX PRENNE DES TONALITES DE BLEU ET/OU DE JAUNE APRES LE PREMIER ALLUMAGE.

ATTENTION : IL EST NORMAL QUE LA CUISINIERE EMETTE UNE ODEUR DE PEINTURE PENDANT LES PREMIERES HEURES DE FONCTIONNEMENT.

ATTENTION : GARDER LA PORTE DU FOUR OUVERTE PENDANT AU MINIMUM LES CINQ PREMIERES HEURES DE FONCTIONNEMENT.

7 ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Avant toute intervention s'assurer que l'appareil est complètement éteint puis le débrancher de la prise d'alimentation électrique.
Cet appareil est un générateur à combustibles solides et doit par conséquent être soumis à de fréquentes opérations de contrôle et nettoyage général dans le but de toujours garantir un fonctionnement régulier et un rendement optimal de l'appareil. Dans le cas d'inactivité prolongée de l'appareil il est nécessaire avant la remise en fonction de vérifier l'absence d'obstruction dans le conduit des fumées et la cheminée.

- Tous les jours et à chaque fois que cela s'avère nécessaire : Nettoyer le plateau de cuisson avec un chiffon humide et non abrasif. Appliquer un très léger voile d'huile afin de protéger le plateau de l'oxydation. Ne nettoyer le plateau ni durant le fonctionnement ni à chaud.
- Tous les jours et à chaque fois que cela s'avère nécessaire : Ouvrir la porte (G) et activer et désactiver la grille (N) à plusieurs reprises puis la décrasser avec une brosse et un tisonnier.
- Tous les jours et à chaque fois que cela s'avère nécessaire : Nettoyer la vitre au moyen d'un chiffon humide et d'une boule de papier journal humidifiée, passée dans la cendre, en frottant la vitre jusqu'au nettoyage complet. Ne nettoyer la vitre ni durant le fonctionnement ni à chaud.
- Tous les 10 heures de fonctionnement et à chaque fois que cela s'avère nécessaire : aspirer les cendres dans les compartiments (G) et (P).
- Une fois tous les 15 jours et à chaque fois que cela s'avère nécessaire : aspirer les cendres dans le compartiment (K) et décrasser puis aspirer les cendres dans l'échangeur : y accéder en soulevant et ôtant les plaques rondes du plateau de cuisson.
- A la fin de la saison hivernale et à chaque fois que cela s'avère nécessaire : effectuer un nettoyage complet du foyer et des tiroirs de l'appareil à l'aide de brosses et d'un aspirateur.
- Au moins une fois par mois et à chaque fois que cela s'avère nécessaire : vérifier que la sortie des fumées ne présente aucun dépôt de cendres surtout au niveau des éléments de raccordement.
- Au moins 2 fois par an : effectuer le ramonage du conduit de fumées. Thermorossi recommande de faire appel à un professionnel pour effectuer cette opération. En la présence de portions horizontales il est nécessaire de vérifier et d'éliminer l'éventuel dépôt de cendres et suie.

L'utilisation d'un aspirateur simplifie l'élimination des cendres.
Le nettoyage des panneaux latéraux et des carreaux de faïence ne s'effectue que lorsque le poêle est froid en utilisant un chiffon doux et uniquement de l'eau.

La présence quotidienne d'un dépôt de suie et de résidus de combustion sur la vitre est normale.
Lors de l'ouverture de la porte, la chute de cendre à l'extérieur de l'appareil est normale.

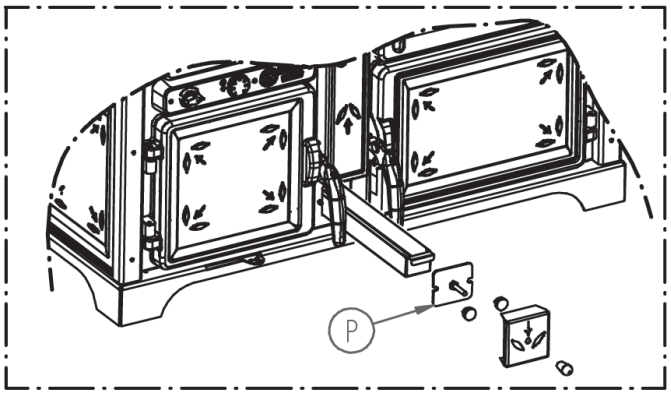

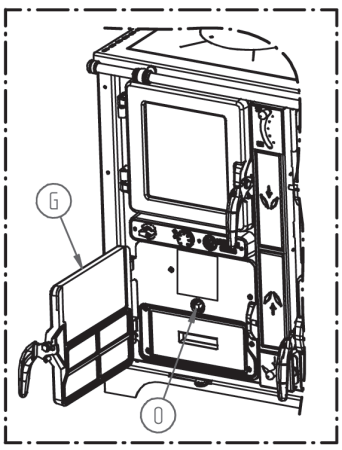

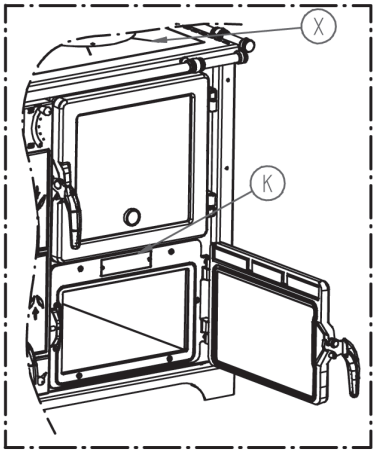

8 ANOMALIES DE FONCTIONNEMENT

ANOMALIE	CAUSE PROBABLE	SOLUTION
DIFFICULTES DDURANT LE PREMIER ALLUMAGE	LE BRASIER EST OBSTRUE BUCHES HUMIDES OU TROP EPAISSES MANQUE D'AIR DANS LA PIECE TIRAGE INSUFFISANT BUCHES NON PARFAITMENT ALLUMEES	NETTOYER LE BRASIER UTILISER DES BUCHES PLUS SECHES OU PLUS FINES CREER UNE OUVERTURE POUR L'AIR PROPORTIONNEE (VOIR § 7.3) VOIR CI-DESSOUS : TIRAGE INSUFFISANT AUGMENTER L'AIR PRIMAIRE (VOIR § 5.2) ET ATTENDRE L'ALLUMAGE COMPLET
FUMEE DANS LA PIECE DIFFICULTE A CONSERVER LE FEU ALLUME DIFFICULTE A REJOINDRE LA TEMPERATURE DANS LE FOUR TEMPERATURE DU PLAN DE CUISSON TROP BASSE FLAMME INSENSIBLE AUX VARIATIONS DE TIRAGE BOUFFEES DE FUMEE PENDANT LE FONCTIONNEMENT SUIE DANS LA CHAPPE DE LA CHEMINE	TIRAGE INSUFFISANT	CARNEAU A REVOIR PRESENCE D'UN ETRANGLEMENT DANS LE CONDUIT OU TROP DE COUDE OU MAUVAIS ISOLEMENT OU RAMONER LA CHEMINEE OU SOULEVER LE PLAN DE CUISSON ET NETTOYER LE PASSAGE DES FUMEES
PLAN DE CUISSON OXYDE	MAUVAIS ENTRETIEN MILIEU PRESENTANT DES CARACTERISTIQUES OXYDANTES ENVERS LES METAUX	EFFECTUER LE NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN DU PLAN DE CUISSON COMME INDIQUE AU § 7
MAUVAIS FONCTIONNEMENT PENDANT LA NUIT	TIRAGE EXCESSIF	REDUIRE LES TIRAGE PAR L'INSTALLATION D'UN CLAPET DE REGLAGE DANS LA CHEMINEE
DIFFICULTE A CONTROLER LA TEMPERATURE	TIRAGE VARIABLE TIRAGE EXCESSIF TIRAGE INSUFFISANT	REHAUSSER LE CARNEAU INSTALLER UN MITRON ANTI-VENT AU SOMMET DE LA CHEMINEE INSTALLER UN CLAPET DE REGLAGE
BOUFFEES DE FUMEE PAR LE PLAN DE CUISSON QUAND ON CLAQUE LA PORTE DU FOYER	MANQUE D'AIR DANS LA PIECE TIRAGE VARIABLE	CREER UNE OUVERTURE POUR L'AIR PROPORTIONNEE REHAUSSER LE CARNEAU INSTALLER UN MITRO
RYTHME DE COMBUSTION VARIABLES, VALABLE SEULEMENT PAR MOMENTS, QUI SEMBLE DEPENDRE DES CONDITIONS DU VENT	MANQUE D'AIR DANS LA PIECE	CREER UNE OUVERTURE POUR L'AIR PROPORTIONNEE

NOTES

NOTES

9 GARANTIE

Simplifiez vos éventuelles demandes après-vente en enregistrant votre appareil sur www.thermorossi.fr dans les 8 jours suivants son installation.

Extrait des Conditions Générales de Vente et de Garantie :

VIII. Garantie contractuelle par produit
Les produits doivent être vérifiés par l'acquéreur à leur livraison, et toutes réclamations, réserves ou contestations relatives aux manquants et vices apparents, doivent être effectuées dans les conditions prévues au paragraphe VI.
8.1. La durée légale de garantie de nos matériels contre les défauts de conformité et vices cachés existants au moment de la livraison est de 2 ans. Cette garantie est soumise au respect de la réglementation applicable au produit ou aux équipements auxquels il se rattache, et à la présentation de la facture d'installation et de mise en route par l'installateur professionnel. Pour les modèles hydrauliques, les factures annuelles d'entretien par un professionnel depuis l'installation seront également requises. Pour tous les autres cas de garantie, la durée est fixée individuellement pour les différents genres de matériel et se limite aux défauts de fabrication ou vices cachés. Toutes pièces ayant fait l'objet de dégâts occasionnés par la poursuite de l'utilisation de nos produits malgré une première avarie non résolue, ne seront pas couvertes par la garantie.
8.2. Les pièces sujettes à usure normale ou consommables : batteries, joints, résistance d'allumage, parties réfractaires, pièces de fonderie ou métalliques du brûleur, tous les types de soupapes de surpression et de décharge thermique (même intégrées) sont couvertes par une garantie de 6 mois.
8.3. Les corps de chauffe des appareils à pellets sont couverts par une garantie de 5 ans. Cette garantie est soumise au respect de la réglementation applicable au produit ou aux équipements auxquels il se rattache, et à la présentation de la facture d'installation et de mise en route par l'installateur professionnel. Pour les modèles hydrauliques, les factures annuelles d'entretien par un professionnel depuis l'installation seront également requises.
8.4. Les corps de chauffe des chaudières à foyer vitrifié sont couverts par une garantie de 8 ans. Cette garantie est soumise au respect de la réglementation applicable au produit ou aux équipements auxquels il se rattache, et à la présentation de la facture d'installation et de mise en route par l'installateur professionnel. Pour les modèles hydrauliques, les factures annuelles d'entretien par un professionnel depuis l'installation seront également requises.
8.5. Les ventilateurs d'ambiance des appareils ventilés sont couverts par une garantie de 4 ans. Cette garantie est soumise au respect de la réglementation applicable au produit ou aux équipements auxquels il se rattache, et à la présentation de la facture d'installation et de mise en route par l'installateur professionnel.
8.6. Les pièces détachées vendues séparément sont couvertes par une garantie de 6 mois.
IX. Garantie et retours
9.1. La garantie est strictement limitée à la fourniture pure et simple et dans un délai normal des pièces reconnues par nous défectueuses, par des pièces de même usage ou à leur remise en état, sans que nous ayons à supporter d'autres frais quels qu'ils soient, pour dommages ou pertes causés directement ou indirectement à l'acheteur, ou pour le remplacement de la dite pièce (main d'œuvre, frais de déplacement et viatique, etc..).
9.2. Les garanties pour notre matériel peuvent faire l'objet de conventions spéciales, elles seront alors définies par nos offres ou confirmations de commandes ou par des documents spécifiques se rapportant aux appareils concernés.
9.3. Si pendant la période de garantie, une pièce est reconnue par nous défectueuse, nous nous réservons le droit de réparer, de faire réparer ou de fournir en échange une pièce identique, ou, en cas d'impossibilité, une pièce répondant au même usage.
9.4. La réparation, le remplacement ou la modification des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci, ni de donner lieu, en aucun cas, à l'indemnité pour frais divers (main d'œuvres, déplacement etc..) ou préjudice quelconque, tel que, par exemple, privation de jouissance.
9.5. Dans le cas de pièces reconnues par nous défectueuses (uniquement la pièce défectueuse : la majeure partie des ensembles ou accessoires fournies sont démontables et remplaçables), mais réparables sur place, par un spécialiste compétent, la réparation ne peut être exécutée qu'après notre accord écrit préalable sur la nature de la réparation et sur le montant de la dépense à notre charge. Le matériel ayant fait l'objet de modifications sans notre accord n'est plus garanti.
9.6. Le client s'engage à nous permettre de vérifier sur place par une personne de notre choix, le bien-fondé de toute réclamation. La reconnaissance du bien-fondé d'une réclamation avec application de la garantie est de la compétence exclusive de la Direction de la Société et fait l'objet d'un écrit.
9.7. Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client.
9.8. Les frais de retour des pièces défectueuses, ainsi que les frais de renvoi des pièces réparées ou des pièces de remplacement sont à la charge du client.
9.9. La garantie du constructeur ne peut être évoquée si l'installation n'a pas été réalisée selon les règles de l'art par un installateur professionnel ; facture d'installation et de mise en route par l'installateur professionnel à l'appui. Pour les modèles hydrauliques, les factures annuelles d'entretien par un professionnel depuis l'installation seront également requises. La responsabilité de la conformité de l'installation incombe exclusivement à nos clients installateurs. Ne sont pas couverts les dommages consécutifs à des erreurs de branchement ou de raccordement et plus généralement au non respect de nos prescriptions d'installation et de la réglementation en vigueur, utilisation anormale ou contraire à nos notices, surpressions, manque d'eau, insuffisance d'hydro-accumulation, absence d'échangeur de séparation ou de volume d'hydro-accumulation sur chauffage au sol, absence d'entretien annuel par un professionnel (chaudières) et/ou manque d'entretien ou négligence de l'utilisateur (nettoyage, décendrage, etc..), fonctionnement au ralenti des chaudières bois et biomasse, usage de combustibles solides humides ou de combustibles différents de nos prescriptions, excès ou insuffisance de tirage de la cheminée, sur ou sous tension électrique, etc. Sont exclues également les détériorations consécutives à l'inobservation de nos recommandations concernant les risques d'entartrage (sur les soupapes, les serpentins, les échangeurs à plaques, les mitigeurs et autres éléments thermostatiques, etc.), de chocs thermiques, de coup de feu, de corrosion côté gaz de combustion, de corrosion externe du corps de chauffe due à une fuite extérieure (d'un raccord, d'un purgeur, d'une soupape, d'une bride ou d'une trappe par exemple), etc.
Toute garantie est exclue en cas de défaut de stockage ou de transport des tiers, d'intempéries (tempêtes, grêles, gel ou dégel, foudre, inondation etc.), de force majeure telle que grèves (des fournisseurs d'eau, d'électricité, ou de combustibles, etc.), de guerres, d'attentats et autres catastrophes naturelles. Il appartient au client, sous sa responsabilité personnelle, de s'assurer que le matériel convienne à l'emploi envisagé par son acheteur, le client faisant son affaire personnelle du choix et de la destination des matériels commandés par son acheteur sans que la responsabilité de notre société puisse être recherchée à cet égard. Les conseils, avis ou études de notre société qui pourraient être communiqués au client ne lui sont fournis qu'en considération du fait que celui-ci s'oblige systématiquement à vérifier l'exactitude des informations sur la base desquelles notre société a délivré ses conseils, avis ou études ainsi que l'exactitude de ces conseils, avis ou études auprès de tout tiers de son choix. L'attention du client est attirée sur le fait que les conseils, avis ou études sont fournis par notre société avec la plus grande conscience mais que la décision appartient exclusivement au client en fonction des éléments qu'il détient. Les matériels sont commandés par le client conformément au descriptif technique et de pose en vigueur par notre société au jour de ta commande et dont le client reconnaît avoir parfaitement connaissance.
9.10. Les durées de garantie, fixées par produit ou groupe de produits dans le texte relatif aux conditions particulières de garantie, commencent à courir, à compter de la mise en service de l'appareil, mais, au plus tard douze mois après la date de notre facturation au revendeur. En cas de doute sur la date de départ de la garantie, ce sera la date de notre facture majorée de 1 mois, qui sera retenue. L'application de la garantie est liée au retour du certificat de garantie.
9.11. En cas d'appel en garantie, il est impératif de joindre à la demande de retour établie par l'utilisateur et le professionnel : la photocopie de la facture d'installation d'origine portant le numéro de série de l'appareil ainsi que les factures d'entretien annuel émises par un professionnel pour qu'un dossier de garantie puisse être constitué.
9.12. Retour : en principe aucune demande de reprise de matériels vendus par notre société n'est acceptée. Exceptionnellement sur acceptation écrite par notre société, une demande peut être traitée. Dans ce cas pour toutes demandes de retour de matériels adressées par notre client revendeur, seuls les matériels neufs, complets, actuels (présents au catalogue tarif en cours), et dans leur emballage d'origine intact, pourront être repris par notre société dans les conditions suivantes : Décote de 10% du prix HT de vente pour un retour compris entre 0 et 6 mois après la vente de notre société au revendeur. Aucune reprise possible pour du matériel vendu depuis plus de 6 mois par notre société au revendeur.
X. Contestations
Tout litige, qui n'aura pu être réglé à l'amiable, relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de ventes, sera exclusivement de la compétence du tribunal de Strasbourg, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.
Les traites ou acceptations de règlements quelconques ne peuvent apporter ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

MANUEL_BOSKY_COUNTRY_CLASSIC_0815

THERMOROSSI
PELLET, WOOD & SUN TECHNOLOGIES

THERMOROSSI FRANCE
Parc Economique de la Sauer
67360 ESCHBACH - FRANCE
www.thermorossi.fr - contact@thermorossi.fr